

***Plan d'actions de la Charte Forestière de
Territoire (2024-2029)
Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire***



Remerciements :

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire tient à remercier l'ensemble des partenaires impliqués dans l'élaboration de ce programme d'actions : acteurs de la filière forêt-bois locale, élus locaux, collectivités territoriales, structures institutionnelles, propriétaires forestiers... et remercie par avance les partenaires qui s'impliqueront dans la réalisation de ces actions (liste détaillée dans la partie « Partenaires et organismes consultés »).

Élaboration, portage et animation de la Charte forestière de territoire :

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL)

Siège : 2 rue des Sablons - 37340 Cléré-les-Pins

Bureaux annexes – service environnement : 11 bis avenue Jean Causeret - 37140 Bourgueil

Site internet : <https://cctoival.fr/>

Rédaction, mise en page et crédit photographique :

Elian HANNEBICQ – Chargé de mission « Charte Forestière de Territoire »

Référence bibliographique :

CCTOVAL, 2024. *Charte forestière de territoire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire – Plan d'actions 2024 – 2029.*



Avant-propos

Le plan d'actions de la CFT est établi pour **5 ans**, sur la période **2024-2029**, avec un **bilan des actions menées** et une **mise à jour du plan d'actions** à effectuer au terme de la période d'animation.

Le plan d'actions de la CFT doit être perçu comme un **document cadre**, une **trame à suivre**, un **réservoir de projets** ou encore une « **boîte à outils** », et non un plan à respecter à la lettre. Les actions seront menées au fil de l'eau, selon les **priorités**, les **acteurs concernés**, ainsi que les **opportunités de mise en œuvre** (financières et techniques). La CCTOVAL a en charge l'animation du plan d'actions de la CFT, mais les actions seront portées par une **diversité d'acteurs forestiers** du territoire, partenaires de la démarche. Selon le type d'action, les acteurs concernés varient : chaque fiche action propose **une ou plusieurs structures porteuses** ainsi qu'une liste (non exhaustive) de **partenaires techniques** à associer. L'implication de chaque acteur se fait de manière **volontaire** (dans le cadre des missions courantes d'un poste par exemple). La CFT est un **projet multi-partenarial**, autant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre.

Pour rappel, la charte forestière est un **outil volontaire et contractuel**, sans valeur réglementaire et **non opposable** (donc non contraignant pour les communes, propriétaires forestiers ou autres acteurs locaux). La charte forestière ne se substitue pas aux obligations réglementaires, aux documents de gestion, aux obligations des communes...

L'objet principal de la CFT étant les forêts, qui se gèrent sur le temps long, le plan d'actions et ses répercussions doivent être menés et considérés **sur le long terme** avant de pouvoir constater des **évolutions sur le territoire** (voire très long terme pour certaines actions : forêt mosaïque, diversité de peuplements et de gestion, équilibre forêt-gibier, expérimentation et adaptation au changement climatique, réseau de peuplements d'intérêt pour la biodiversité, prévention d'incendies, acculturation, etc.). De plus, certaines actions sont « pilotes » et pourront mettre davantage de temps à se mettre en place ou à fonctionner par leur caractère expérimental (exemple de la mise en place des ASA de DFCI). Toutes les actions proposées ne pourront être menées simultanément, et certains projets aboutiront difficilement. L'intérêt est de lancer ou d'appuyer des dynamiques, d'initier certains changements de pratiques, de créer des temps de concertation et d'échanges entre acteurs forestiers du territoire, afin de **tendre vers une gestion plus durable et multifonctionnelle** du patrimoine forestier local, et de **tenter de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux** identifiés dans le cadre du diagnostic, **ainsi qu'aux diverses pressions**. Cette charte forestière cherche à maintenir voire améliorer l'ensemble des services qu'offrent les forêts sur le territoire, dont l'importance est amenée à s'accroître, tout en conciliant les multiples usages et activités qui s'y déroulent.

Le suivi des actions dans le temps et le bilan de leur réalisation permettra **d'adapter le plan d'actions et ses priorités** au besoin en avançant. Des temps seront dédiés à cela chaque année, notamment via des **comités de pilotage**. Le plan d'actions n'est pas immuable, il pourra aussi être amené à **évoluer** au gré des opportunités et de la réglementation.

Le périmètre géographique d'application des fiches actions est le **territoire de la CCTOVAL** (souvent mentionné par le terme « territoire » dans les fiches actions).

Les budgets renseignés sont **estimatifs** et peuvent fortement varier selon les situations (conditions, types de travaux, matériel, surface...). Ce sont des **ordres de grandeurs** ou des **exemples de coûts** pour certaines actions. Il sera nécessaire de prévoir des devis actualisés en amont d'un projet défini. De la même manière, les propositions de subventions ne sont que des **pistes de financement**, leur validité et leur adéquation au projet doivent être vérifiées en amont, et les financements peuvent ne pas être accordés pour diverses raisons (manque de fonds, priorisation des demandes...).

Enfin, ce plan d'actions est le fruit de **plusieurs étapes**, notamment de **phases de concertation** intégrant différents **acteurs de la filière forêt-bois locale** et des **élus locaux**, que la CCTOVAL remercie une nouvelle fois pour leur implication (voir parties « Partenaires et organismes consultés » et « Étapes d'élaboration »).

Table des matières

Structuration du plan d'actions.....	4
Liste des sigles.....	6
Niveaux de priorité.....	8
Données du diagnostic de la CFT CCTOVAL.....	9
Grille de lecture d'une fiche action.....	9
A. FORMER ET INFORMER.....	10
B. FAIRE DÉCOUVRIR ET COMMUNIQUER.....	21
C. SOUTENIR, STRUCTURER ET DYNAMISER.....	28
D. CONNAÎTRE ET PROTÉGER.....	42
E. ENCADRER.....	51
F. ANIMER ET SUIVRE.....	56
Documents, outils et sites ressources.....	61
Aides et subventions forestières.....	64
Partenaires et organismes consultés.....	65
Étapes d'élaboration.....	66

Structuration du plan d'actions

Découpage du plan d'actions en **6 types d'action** (A, B, C, D, E, F)

↳ **24 actions** au total (A.1, A.2, A.3...) : chaque action est associée à plusieurs enjeux forestiers du territoire identifiés dans le cadre du diagnostic

↳ précisions et exemples de sous-actions concrètes

	P.
A. FORMER ET INFORMER	
A.1	Aider les propriétaires forestiers à s'informer sur la gestion forestière (notamment ceux possédant moins de 20 hectares) 10
A.2	Mettre en place un programme de formations des élus et communes sur les sujets forestiers 12
A.3	Conseiller et accompagner les propriétaires forestiers vers une gestion plus durable dans un contexte de changement climatique (adaptation des peuplements, préservation de la biodiversité, bonnes pratiques) 14
A.4	Former et sensibiliser les acteurs forestiers professionnels aux enjeux de biodiversité et préconisations de gestion durable associées 17
A.5	Informersur le risque d'incendie en forêt et les moyens de le prévenir 19
B. FAIRE DÉCOUVRIR ET COMMUNIQUER	
B.1	Faire découvrir le monde forestier au grand public et aux scolaires et les impliquer dans des projets forestiers 21
B.2	Favoriser l'accueil du public en forêt publique, et faire de la forêt un lieu d'apprentissage 24
B.3	Communiquer autour des métiers forestiers, notamment auprès des scolaires 26
C. SOUTENIR, STRUCTURER ET DYNAMISER	
C.1	Développer du lien dans la filière forêt-bois locale et faciliter l'utilisation de bois local dans les projets de territoire 28
C.2	Développer la valorisation des bois "hors standards" et les filières annexes 30
C.3	Conforter la filière populicole 32
C.4	Favoriser le recours à du bois énergie local, géré durablement, en prêtant attention aux limites de ce débouché 34
C.5	Dynamiser la mise en place de regroupements forestiers (fonciers et de gestion) 36
C.6	Mettre à niveau les structures de prévention et d'intervention face aux feux de forêt (DFCI) 38
C.7	Appuyer la mise en place des Associations Syndicales Autorisées (ASA) de DFCI 40
D. CONNAÎTRE ET PROTÉGER	
D.1	Initier des actions de surveillance, de collecte de données et de sensibilisation face aux risques et perturbations en forêt 42
D.2	Identifier et définir des espaces favorables à la biodiversité à l'échelle des massifs forestiers et rechercher une continuité entre ces derniers 44
D.3	Maintenir une diversité de milieux sur le territoire et promouvoir des préconisations de gestion durable en ce sens 47
D.4	Tendre vers un équilibre sylvocynégétique à l'échelle du territoire 49
E. ENCADRER	
E.1	Améliorer la signalétique en forêt et y réguler l'accès au besoin (périodes à risque d'incendie, massifs privés, zones à enjeux de biodiversité, chasse) 51
E.2	Communiquer sur les comportements respectueux à adopter en forêt, pour préserver le milieu et concilier les activités qui s'y déroulent 54
F. ANIMER ET SUIVRE	
F.1	Assurer l'animation et le suivi des actions de la charte forestière et des projets forestiers parallèles portés par la CCTOVAL 56
F.2	Se tenir informé des réglementations et dynamiques forestières locales 58
F.3	Initier et coordonner les travaux forestiers relatifs au patrimoine intercommunal 59

Liste des sigles

▀ Acteurs forestiers, partenaires et financeurs (actuels et/ou potentiels)

L'antenne locale des acteurs est précisée entre []

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ANEPE (Caudalis) : Association Naturaliste d'Etude et de Protection des Ecosystèmes

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité [ARB Centre-Val de Loire]

ASA : Association Syndicale Autorisée

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment [CAPEB Indre-et-Loire]

CASVL : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement [CAUE 37]

CCBV : Communauté de Communes Baugeois-Vallée

CCFF : Comité Communal Feu de Forêt

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie [CCI Touraine]

CCSS : Communauté de Communes Sud Sarthe

CCTOVAL : Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

CD : Conseil Départemental [CD 37]

CDC Biodiversité : Caisse des Dépôts et Consignations (filiale Biodiversité)

CDRP : Comité Départemental de Randonnée Pédestre [CDRP 37]

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels [CEN Centre-Val de Loire]

CETEF : Centre d'Étude Technique Environnemental et Forestier [CETEF de Touraine]

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat [CMA 37]

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière (CRPF = délégations régionales du CNPF) [CRPF IDF-CVL]

COT ENR : Contrat d'Objectif Territorial Énergies Renouvelables

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement [CPIE Touraine-Val de Loire]

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DDT : Direction Départementale des Territoires [DDT 37]

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF CVL]

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles [DRAC CVL]

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL CVL]

DSF : Département de la Santé des Forêts

ETF : Entreprises de Travaux Forestiers

FDC : Fédération Départementale des Chasseurs [FDC 37]

Fibois : interprofession de la filière forêt-bois [Fibois CVL]

FNCOFOR : Fédération Nationale des COmmunes FORestières

FNE : France Nature Environnement

Fransylva : Fédération des Syndicats de Forestiers Privés de France [Fransylva 37]

FSC : Forest Stewardship Council (Organisme certifiant une gestion responsable des forêts)

GIP ECOFOR : Groupement d'Intérêt Public sur les ÉCOsystèmes FORestiers

IDF : Institut pour le Développement Forestier (service de recherche appliquée et de développement du CNPF)

Id37 : Insertion développement en Indre-et-Loire (association)

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière (anciennement Institut Géographique National)

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux [LPO 37]

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

MTECT : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONF : Office National des Forêts [Unité Territoriale d'Indre-et-Loire, Agence Val-de-Loire]

PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

PNR (LAT) : Parc Naturel Régional (Loire-Anjou-Touraine) [PNR LAT]

RDI : Recherche Développement et Innovation (interne à l'ONF)

RMT AFORCE : Réseau Mixte et Technologique pour l'adaptation des forêts au changement climatique

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural [SAFER du Centre]

SBB : Sauvegarde Biodiversité du Bourgueillois (ex-SBLAT : Sauvegarde Biodiversité Loire-Anjou-Touraine Nord)

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours [SDIS 37]

SEPANT : Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine

SIEIL : Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire

WWF : World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)

N.B.

- Le terme « associations de protection de la nature » regroupe les associations qui œuvrent en faveur de la sauvegarde du patrimoine naturel local : ANEPE Caudalis, LPO, SEPANT, SBB...

- Le terme « entreprises locales de la filière bois » fait référence aux entreprises de la filière forêt-bois implantées sur le territoire et aux alentours (voir diagnostic de la CFT CCTOVAL).

- Le terme « associations locales » fait référence aux associations de loisirs, sport, tourisme ou autres, pouvant proposer des activités en lien avec les forêts du territoire (voir diagnostic de la CFT CCTOVAL).

- Sigles des formations forestières locales : MFR (Maison Familiale Rurale), CFA (Centre de Formation d'Apprentis), LEGTA (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole), CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Promotion Agricole)

▀ Autres sigles

AAP : Appel à Projets

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CFT : Charte Forestière de Territoire

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DEFI : Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'investissement en forêt

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies

DGD : Document de Gestion Durable (PSG, CBPS, RTG en forêt privée ou Aménagement forestier en forêt publique)

EBC : Espace Boisé Classé

EEDD : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

EEE : Espèce Exotique Envahissante

ENS : Espace Naturel Sensible

ETP : Équivalent Temps Plein

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FNADT-CPER : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – Contrat de Plan État-Région
FOGEFOR : FOrmation à la GEstion FOrestière
GEMA(PI) : GEstion des Milieux Aquatiques (et Prévention des Inondations)
IBP : Indice de Biodiversité Potentielle
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
MFR : Matériels Forestiers de Reproduction
OLD : Obligations Légales de Débroussaillage
ORE : Obligation Réelle Environnementale
PCAET : Plan Climat-Air-Énergie du Territoire
PDM : Plan de Développement de Massif
PDPFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies
PICS : Plan InterCommunal de Sauvegarde
PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNA : Plans Nationaux d'Actions
PRI (FEADER) : Plan Régional d'Interventions
PSE : Paiements pour Services Environnementaux
PSG : Plan Simple de Gestion
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
RTG : Règlement Type de Gestion
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SMCC : Sylviculture Mélangée à Couvert Continu
SNU : Service National Universel
TEN : Territoire Engagé pour la Nature
TVB : Trame Verte et Bleue
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)
ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)

Niveaux de priorité

 : priorité de premier ordre

  : priorité élevée

   : priorité moyenne

    : priorité faible

Les niveaux de priorité ont été défini selon les enjeux forestiers du territoire identifiés dans le cadre du diagnostic et l'avis des élus et partenaires impliqués dans l'élaboration de ce plan d'actions.

Une action à priorité « moyenne » ou « faible » n'est pas moins importante qu'une autre, sa réalisation n'est cependant pas prioritaire et/ou peut s'étaler dans la durée sur du moyen/long-terme, en parallèle du lancement d'autres actions par exemple.

Données du diagnostic de la CFT CCTOVAL

A noter que les lignes « Constat sur le territoire » et « Enjeux associés » ont été synthétisées au maximum dans un souci de lisibilité des fiches actions. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au *diagnostic de la CFT (CCTOVAL)*.

Grille de lecture d'une fiche action

N° de l'action	
Titre de l'action	
Niveau de priorité	→ Quelle priorité de l'action ? (De ⌚ à ⌚ ⌚ ⌚ ⌚ ⌚) – voir partie « Niveaux de priorité »
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Quel constat sur le territoire en lien avec cette action, identifié dans le cadre du diagnostic ? (À travers des rencontres et échanges avec les différents acteurs, de la bibliographie, des sorties sur le terrain...) → Quelle(s) problématique(s) ?
Descriptif : sous-actions et précisions	→ Quelles sont les sous-actions concrètes associées à cette action ? → Comment peut se découper et se dérouler cette action ? → Quelles ressources existent sur le sujet ?
Public(s) cible(s)	→ Qui est ciblé par l'action / bénéficie de la réalisation de l'action ? → Qui obtient un appui ?
Structure(s) porteuse(s)	→ Qui impulse via une animation ? → Qui coordonne ? → Qui réalise concrètement ?
Partenaire(s) éventuel(s)	→ Qui s'associe ou apporte son expertise en faveur de l'action ?
Liens avec les services et projets internes	→ Quels liens avec les autres services et projets de la CCTOVAL et les <i>autres actions de la CFT</i> ?
Calendrier prévisionnel	→ Quel calendrier estimatif pour la réalisation de l'action ? → Quelle récurrence ? (Action en continu ou ponctuelle)
Budget estimatif et financements potentiels	→ Quelles subventions potentielles pour le financement de ce type d'action ? (Structures, exemples d'aides existantes) → Quel budget estimatif ? (Exemples de coûts, ce qui n'implique par leurs financements dans le cadre de la CFT) → Combien de jours de travail estimés sur cette action par année ?
Indicateurs de suivi et d'évaluation	→ Quels indicateurs pour assurer le suivi et l'évaluation de l'action ?
Enjeux associés (diagnostic)	→ Quels enjeux / objectifs associés à cette action, identifiés dans le cadre du diagnostic ?

N.B. Pour le lancement de certaines actions, des groupes de travail seront créés avec l'organisation de réunions pour définir le rôle de chaque acteur (qui fait quoi ?), et le découpage dans le temps (quel calendrier ?)

A. FORMER ET INFORMER

A.1

Aider les propriétaires forestiers à s'informer sur la gestion forestière (notamment ceux possédant moins de 20 hectares, sans document de gestion durable)

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Plus de 94% des forêts de la CCTOVAL sont privées (≈ 34 000 ha) → Un morcellement foncier élevé : sur les 7100 propriétaires forestiers privés, près de 6950 possèdent moins de 20 ha, et leurs surfaces forestières cumulées représentent environ 28% des forêts de la CCTOVAL (≈ 10 000 ha) → Ce morcellement s'accroît au gré des successions et indivisions, accompagné de contraintes : certains propriétaires n'habitent plus sur le territoire, d'autres ne sont pas au courant qu'ils possèdent des parcelles et une grande majorité manque de connaissances sur les milieux forestiers et leur gestion, entraînant la non-gestion d'un certain nombre de parcelles forestières → Près de la moitié des forêts privées du territoire ne présentent pas de document de gestion durable (DGD), soit environ 15 300 ha
Descriptif : sous-actions et précisions	- Identifier les propriétaires concernés Faire une analyse cartographique à l'aide du cadastre ou d'autres outils fonciers (Next'Ads, outil du CRPF, SAFER...) - Communiquer sur l'intérêt de mettre en place une gestion forestière et un document de gestion durable (acculturer les propriétaires sur ces sujets) - Pour contacter les propriétaires concernés : courriers, bulletins, réseaux sociaux, applications communales, contact direct, lien avec les propriétaires voisins (surface plus importante), syndicats et sociétés de chasse, événements... - Mettre en place des réunions locales d'information et des supports de communication à ce sujet (lien avec les missions du CRPF, appuyer la communication) - Souligner les avantages environnementaux, économiques et fiscaux de la gestion forestière - Apporter un diagnostic direct sur le terrain aux propriétaires demandeurs avec conseils de gestion Proposer des visites conseil gratuites (poste du CRPF dédié à cette mission) et communiquer sur ces opportunités - Rediriger vers les ressources forestières et appuis techniques existants, relayer les contacts d'entreprises locales - Créer un annuaire de contacts forestiers utiles à l'échelle du territoire (avec Fibois), de l'amont à l'aval de la filière, à transmettre aux mairies et autres structures pertinentes (lien avec les partenaires de la charte). Pour les plus petits propriétaires, informer des entreprises pouvant valoriser des petits lots de bois (ex. scierie mobile) - Centraliser les principales informations forestières sur l'onglet CFT du site de la CCTOVAL pour faciliter la tâche aux propriétaires forestiers. Insérer des renvois aux sites utiles (CRPF, <i>La Forêt bouge</i>, Fibois, DDT...), pour des informations générales, des guides forestiers, des contacts, des MOOCs...
Public(s) cible(s)	Propriétaires forestiers

Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, CRPF
Partenaire(s) éventuel(s)	Fransylva, CETEF, Fibois, entreprises locales de la filière bois, communes, PNR, DRAAF
Liens avec les services et projets internes	<i>CFT : fiche A.3 (gestion durable), fiche C.1 (filière forêt-bois locale), fiche C.2 (bois hors standards), fiche C.3 (filière populicole), fiche C.4 (bois énergie), fiche C.5 (regroupements forestiers)</i>
Calendrier prévisionnel	Animation au fil de l'eau selon les retours (identification, contact des propriétaires, visites conseil) Réunions forestières ponctuelles 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Subventions de la région Centre-Val de Loire pour un poste de technicien au CRPF sur ces missions (conseil des petits propriétaires, animation de réunions forestières et visites conseil, pour des propriétaires entre 4 et 20 ha environ) - Aides pour des projets et travaux sylvicoles : DEFI, FEADER, France 2030... - Coût d'édition d'un annuaire de contacts forestiers : environ 500 € pour 100 exemplaires - Environ 5 jours d'appui à l'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Cartographie foncière de la gestion forestière - Nombre de réunions locales d'informations organisées - Nombre de visites conseil réalisées auprès de propriétaires forestiers du territoire - Annuaire de contacts forestiers à l'échelle du territoire - Onglet CFT du site de la CCTOVAL complété
Enjeux associés (diagnostic)	→ Favoriser la mise en gestion des plus petites propriétés forestières → Diffuser la connaissance sur le changement climatique, ses conséquences, et les pistes d'adaptation des forêts (notamment aux propriétaires forestiers) → Améliorer la résistance/résilience des forêts au changement climatique (et aux pressions associées) → Améliorer la considération de la biodiversité dans la gestion des forêts et favoriser sa présence (tout en assurant les autres fonctions des milieux forestiers)

A.2

Mettre en place un programme de formations des élus et communes sur les sujets forestiers

Niveau de priorité	 
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Les forêts recouvrent près de la moitié du territoire de la CCTOVAL (≈ 36 200 ha), et présentent des fonctions économiques, écologiques et sociétales grandissantes, dont les enjeux nécessitent une compréhension claire de la part des élus locaux (qui manquent parfois de connaissance générale sur les sujets forestiers, y compris dans les communes présentant une couverture forestière importante)
Descriptif : sous-actions et précisions	- Proposer des séances de formation aux élus et des documents supports sur différentes thématiques en lien avec la forêt (guides) - Thématiques à aborder : gestion forestière, réglementation, enjeux locaux, rôle des élus, acteurs et structures de la filière, risques, prévention des dégâts sur les chemins, multifonctionnalité, projets communaux autour de la forêt et du bois ... Proposer des interventions de professionnels forestiers et des sorties « découverte » (forêt, entreprises) - Fournir des guides, documents et réglementations utiles aux élus sur ces sujets (des ressources existent : Fibois, ONF, CRPF, DDT, FNCOFOR, IGN, PEFC/FSC...) - Définir des élus référents "forêt" dans chaque commune, si possible en contact avec des propriétaires forestiers et chasseurs locaux - Ces élus référents seront des personnes ressources pour les habitants (relais), avec des connaissances de base sur les sujets forestiers (réponses aux questions, pédagogie, connaissance des travaux et coupes en forêt sur la commune...) - Ils seront également membres du Groupe de Travail Forêt de la CCTOVAL (participation aux orientations et décisions concernant la CFT, remontée d'informations forestières locales ou de problématiques) - Mieux intégrer la forêt et le bois dans les documents d'urbanisme et les politiques territoriales (PLU, PLUi, SCoT...) Se référer aux ressources existantes et les diffuser (ex. <i>guide de la DDT sur la définition des EBC dans les PLU, guide du MTECT sur la construction bois / biosourcés et les documents d'urbanisme, guides de Fibois sur la prise en compte du patrimoine forestier dans les documents d'urbanisme</i>) - Instaurer des "lettres d'information" auprès des communes et élus référents sur des points d'actualité concernant la forêt Transmettre les nouvelles informations à connaître, les événements et ressources d'actualité, les évolutions de réglementation sur les forêts et leurs usages (ex. nouvel arrêté) ...
Public(s) cible(s)	Communes et élus
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, communes
Partenaire(s) éventuel(s)	ONF, CRPF, Fibois, DDT (et DRAAF), FDC, SDIS, PEFC/FSC, Fransylva, Maison de la Forêt du 37, CAUE, associations de protection de la nature
Liens avec les services et projets internes	CFT : ensemble des fiches du plan d'actions

Calendrier prévisionnel	Temps de formation ponctuels (1 à 3 demi-journées sur la période d'animation de la CFT) Animation en continu pour les autres points 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029 - <i>Identification des élus référents la première année d'animation</i> - <i>Préparation du guide à destination des élus pour 2025/2026, avec ré-information des élus via ce guide à chaque mandat électoral, ou à chaque nouvelle arrivée</i>
Budget estimatif et financements potentiels	- Des missions d'information sont prévues dans certaines structures forestières (ONF, CRPF, Fibois, DDT...) - Environ 10 jours de travail /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de séances de formation organisées (interventions et sorties sur le terrain) - Nombre d'élus formés et de communes possédant un élu référent - Thématiques abordées lors des formations - Documents supports transmis (guides) - Nombre de lettres d'information envoyées
Enjeux associés (diagnostic)	→ Développer la communication sur les forêts du territoire et les enjeux qui gravitent autour → Initier des projets communaux autour de la forêt et du bois

A.3

Conseiller et accompagner les propriétaires forestiers vers une gestion plus durable dans un contexte de changement climatique (adaptation des peuplements, préservation de la biodiversité, bonnes pratiques)

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Une augmentation des températures (de + 1°C à l'horizon 2030 à +2 voire +3°C à l'horizon 2080 en période estivale), accompagnée d'une accentuation de certaines conditions climatiques défavorables aux forêts : sécheresses, événements extrêmes (tempêtes, incendies)... menant à l'apparition probable de conditions davantage adaptées à des essences méditerranéennes vers 2100, au détriment de certaines essences actuelles (chênes pédonculé et sessile, châtaigniers, peupliers...) → Des conséquences directes déjà visibles sur les peuplements forestiers du territoire, qui devraient s'accroître : affaiblissements des arbres, dépérissements liés au stress hydrique, propagations de parasites de faiblesse... (entre 2011 et 2021, la mortalité des arbres a augmenté de 68% en région Centre-Val de Loire) → Certaines essences du territoire sont particulièrement impactées : chênes sessile, pédonculé et châtaignier, mais aussi frêne, peuplier, pin sylvestre... → Certaines pratiques sylvicoles « non durables » (lorsque réalisées de manière abusive) ont été constatées sur le territoire, menant à terme à une dégradation du sol, des forêts et de la biodiversité y résidant : passage d'engins sur sol engorgé, export de biomasse (rémanents forestiers type menu bois, litière du sol, arbres morts...), coupes rases sur plusieurs hectares d'un seul tenant, essences inadaptées au contexte pédoclimatique actuel et futur, plantations monospécifiques... → Des zonages environnementaux (plus de 50% des forêts sous Natura 2000, 12% sous ZNIEFF, des ENS...), des vieilles forêts (avec arbres morts et gros bois vivants) et des milieux d'intérêt écologique associés aux forêts (humides et ouverts) existent sur le territoire mais sont parfois peu considérés dans la gestion sylvicole → Le pourcentage des forêts du territoire sous ZNIEFF va fortement augmenter car une vaste ZNIEFF de type II a été validée en 2024, incluant un grand nombre de ZNIEFF de type I et II déjà existantes, des sites ou parties de sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), et la quasi-totalité du massif forestier de la CCTOVAL → Une gestion forestière majoritairement réfléchie à l'échelle parcellaire ou du DGD et non à celle du massif boisé dans sa globalité, pouvant entraîner des coupes multiples et synchrones dans un même secteur par exemple, sources de perturbations de la biodiversité locale → Des outils créés pour considérer et favoriser la biodiversité en forêt (IBP, annexes vertes, contrats et charte Natura 2000, TVB...), mais une utilisation faible, floue voire inexistante sur le territoire
Descriptif : sous-actions et précisions	- Renforcer la formation des propriétaires forestiers avec les <i>FOGEFOR (CRPF)</i>, rendre les formations aux propriétaires plus accessibles - Communiquer sur ces formations lors de réunions, rencontres et sorties - Tenter d'en organiser davantage sur le territoire (formations adaptées aux enjeux locaux) - Diffuser les guides, études, aides et outils existants sur le sujet - Exemples : <i>guide des stations en région Centre du CRPF</i>, guides de bonnes pratiques (<i>guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière du CRPF</i>, <i>guide Pratic'sols de l'ONF</i>, <i>guides sur la récolte durable de bois énergie de l'ADEME</i>), <i>BioClimSol (CNPF)</i>, <i>IBP (CNPF, INRAE)</i>, <i>For-Eval (INRAE, ONF)</i>, <i>ClimEssences (RMT AFORCE)</i>, <i>Observatoire des Forêts Françaises (IGN)</i>, <i>projet Sycomore</i>, méthodes d'évaluation du dépérissement (<i>méthodes Archi et Dépéris du CNPF-IDF</i>), aides pour la gestion forestière

	(création de cloisonnement/desserte, aires de retournement, places de dépôt...), suivi des chantiers, suivi de marteloscopes alentours... - Centraliser ces informations sur l'onglet CFT du site de la CCTOVAL pour faciliter la tâche aux propriétaires forestiers (avec renvoi aux sites utiles) - Prôner la diversification des peuplements forestiers pour des forêts plus résistantes et résilientes, avec des essences potentiellement adaptées au changement climatique (expérimenter) - Recommander la présence d'essences variées (peuplements mixtes), et notamment d'essences feuillues dans la mesure du possible (par exemple, au sein ou en lisière de peuplements résineux monospécifiques, pour freiner la propagation de feux, améliorer le taux de matière organique du sol, favoriser la biodiversité...) - Expérimenter (ex. en forêt communale de Saint-Nicolas-de-Bourgueil), avoir ponctuellement recours à des essences/provenances plus méridionales, davantage résistantes à la sécheresse, et assurer leur suivi - Tenir compte du contexte stationnel pouvant limiter la plantation de certaines essences (sol, climat), et de la réglementation MFR (% d'essence objectif à respecter) - Organiser des visites de parcelles diversifiées en forêt publique ou privée (placettes, îlots d'avenir) - Présenter des modes de gestion alternatifs à la gestion « classique » (taillis et futaie régulière), multiplier les formes de gestion pour plus de résilience - Selon les contextes et caractéristiques du milieu, promouvoir d'autres méthodes de gestion comme la <i>Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC) portée par Pro Silva</i>, via des démonstrations et formations - Informer de l'impact des coupes rases sur le milieu forestier (<i>expertise CRREF du GIP ECOFOR...</i>) - Davantage renseigner les enjeux de biodiversité dans les documents de gestion durable et communiquer sur les évaluations d'incidences Natura 2000 - Consolider le lien entre CRPF, structures animatrices Natura 2000 et propriétaires forestiers : organiser des rencontres autour des enjeux de biodiversité locaux, des annexes vertes, des évaluations d'incidences... - Communiquer sur d'éventuelles zones sensibles avant des coupes majeures (au regard des zonages environnementaux et inventaires de biodiversité) - Massifier la contractualisation des bonnes pratiques, communiquer sur les aides existantes pour favoriser la biodiversité, mobiliser les leviers de compensation carbone ou le mécénat pour des actions de gestion durable - Exemples : <i>charte et contrats Natura 2000, ORE (MTECT), fonds Nature Impact (WWF), Label bas-carbone (MTECT), Duramen...</i> - De manière générale, développer les paiements pour services environnementaux et accompagner les propriétaires forestiers sur ces sujets - Promouvoir les certifications forestières auprès des propriétaires forestiers et entreprises de la filière Organiser des sessions d'information et d'accompagnement des propriétaires forestiers, entreprises et collectivités sur les <i>certifications forestières (PEFC/FSC)</i>, présenter leurs intérêts : traçabilité du bois, respect de certaines pratiques de gestion durable, vente facilitée du bois, plus-value économique des produits bois finaux...
Public(s) cible(s)	Propriétaires forestiers, entreprises locales de la filière bois

Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, CRPF, ONF, Natura 2000, DDT, PEFC/FSC
Partenaire(s) éventuel(s)	Fransylva, CETEF, PNR, associations de protection de la nature, ADEME, DRAAF, DREAL, OFB, gestionnaires et experts forestiers, coopératives forestières, structures de recherche (Sycomore, RMT AFORCE, GIP ECOFOR, IDF, RDI, INRAE, écoles forestières...), Fibois, Duramen, structures pourvoyeuses d'aides "biodiversité" (ex. WWF, MTECT), pépinières locales (approvisionnement en plants) ...
Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000, PCAET <i>CFT : fiche A.1 (information petits propriétaires), fiche A.4 (formation biodiversité), fiche C.1 (filière forêt-bois locale), fiche C.2 (bois hors standards), fiche C.3 (filière populaire), fiche C.4 (bois énergie), fiche D.2 (zones à enjeux de biodiversité), fiche D.3 (diversité de milieux), fiche D.4 (équilibre sylvocynégétique)</i>
Calendrier prévisionnel	Animation en continu Réunions locales, sessions d'information et visites conseil ponctuelles 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Subventions potentielles pour ce type d'actions : France 2030, région Centre-Val de Loire, Fonds vert (MTECT), ADEME, Label bas-carbone, mécénat (ex. Duramen en région), Fondation Groupe EDF, fonds Nature Impact du WWF (prochainement relancé), outils Natura 2000 (défiscalisation avec la charte, aides avec les contrats forestiers prochainement), OFB, PSE, portail ARB, Agence de l'eau, aides à la certification, Banque des territoires, CDC Biodiversité... - Aides pour des projets et travaux sylvicoles : DEFI, FEADER... - Des missions de conseil sur ces sujets sont prévues dans certaines structures forestières (CRPF, ONF, DDT...) - Environ 10 jours de travail et d'appui à l'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de sessions d'informations sur le sujet (réunions, sorties, formations FOGFOR, rencontres...) - Surface en peuplements mixtes, en gestion « alternative », en expérimentation... - Nombre d'adhésions aux contrats et charte Natura 2000 (ou autres dispositifs) - Nombre de projets financés mis en place (surface et montants) - Statistiques relatives au déploiement des certifications (surface, nombre de propriétaires et d'entreprises qui adhèrent) - Documents supports transmis (guides) - Onglet CFT du site de la CCTOVAL complété
Enjeux associés (diagnostic)	→ Diffuser la connaissance sur le changement climatique, ses conséquences, et les pistes d'adaptation des forêts (notamment aux propriétaires forestiers) → Améliorer la résistance/résilience des forêts au changement climatique (et aux pressions associées) → Améliorer la considération de la biodiversité dans la gestion des forêts et favoriser sa présence (tout en assurant les autres fonctions des milieux forestiers)

A.4

Former et sensibiliser les acteurs forestiers professionnels aux enjeux de biodiversité et préconisations de gestion durable associées

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Certaines pratiques sylvicoles « non durables » (lorsque réalisées de manière abusive) ont été constatées sur le territoire, menant à terme à une dégradation du sol, des forêts et de la biodiversité y résidant : passage d'engins sur sol engorgé, export de biomasse (rémanents forestiers type menu bois, litière du sol, arbres morts...), coupes rases sur plusieurs hectares d'un seul tenant, essences inadaptées au contexte pédoclimatique actuel et futur, plantations monospécifiques, non-respect des périodes de reproduction/nidification... → Des zonages environnementaux (plus de 50% des forêts sous Natura 2000, 12% sous ZNIEFF, des ENS...), des vieilles forêts (avec arbres morts et gros bois vivants) et des milieux d'intérêt écologique associés aux forêts (humides et ouverts) existent sur le territoire mais sont parfois peu considérés dans la gestion sylvicole → Le pourcentage des forêts du territoire sous ZNIEFF va fortement augmenter car une vaste ZNIEFF de type II a été validée en 2024, incluant un grand nombre de ZNIEFF de type I et II déjà existantes, des sites ou parties de sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), et la quasi-totalité du massif forestier de la CCTOVAL → Une gestion forestière majoritairement réfléchie à l'échelle parcellaire ou du DGD et non à celle du massif boisé dans sa globalité, pouvant entraîner des coupes multiples et synchrones dans un même secteur par exemple, sources de perturbations de la biodiversité locale → Des outils créés pour considérer et favoriser la biodiversité en forêt (IBP, annexes vertes, contrats et charte Natura 2000, TVB...), mais une utilisation faible, floue voire inexistante sur le territoire
Descriptif : sous-actions et précisions	- Former les acteurs forestiers de terrain aux pratiques sylvicoles durables pour une meilleure prise en compte de la biodiversité lors de travaux - Organiser des formations / ateliers de sensibilisation sur le sujet à destination des gestionnaires, techniciens, exploitants et bûcherons du territoire (contacter des associations d'ETF et d'experts/gestionnaires) - Transmettre des guides sur le sujet (ex. <i>guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière du CRPF</i>) - S'appuyer sur les experts et gestionnaires, à l'origine des documents de gestion donc pouvant avoir un impact important sur la considération de la biodiversité dans la gestion (et la sensibilisation des propriétaires à ce sujet) - Instaurer une concertation pérenne entre structures de protection de la nature et organismes techniques forestiers pour aboutir à des pistes d'actions consensuelles - Des obligations écrites peuvent être formulées dans les contrats de vente de bois (préservation de la biodiversité, périodes d'intervention...) - Quelques freins identifiés : seuil de rentabilité des ETF (qui complexifie le respect des préconisations de périodes d'intervention), barrière de la langue avec les travailleurs forestiers étrangers... - Sur la base du volontariat, participer à certains martelages de parcelles à enjeux de biodiversité en guise de démonstration, pour sensibiliser sur le sujet et collecter de la donnée - Identification et maintien d'un pourcentage d'arbres morts, d'arbres-habitats (biotopes), d'essences minoritaires, de zones annexes d'intérêt pour la biodiversité (zones humides, milieux ouverts type landes ou prairies), etc.

	- Évoquer d'autres pratiques sylvicoles durables : limiter le tassement du sol, éviter certaines périodes pour les interventions, laisser une part de rémanents sur place (<i>guide Pratic'sols de l'ONF</i> , <i>guides sur la récolte durable de bois énergie de l'ADEME</i>), diversifier les peuplements et favoriser un couvert continu (<i>SMCC</i>), utiliser certains outils (<i>IBP</i> , <i>BioClimSol...</i>), etc.
Public(s) cible(s)	Gestionnaires (identifiés à la DRAAF), experts (association régionale), coopératives (des listes existent), exploitants, ETF (association régionale), ONF, CRPF, agents techniques communaux
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, Natura 2000
Partenaire(s) éventuel(s)	PNR, CPIE, associations de protection de la nature, CEN, OFB, ONF, CRPF, Fibois, DREAL, PEFC/FSC
Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000 <i>CFT : fiche A.3 (gestion durable), fiche D.2 (zones à enjeux de biodiversité), fiche D.3 (diversité de milieux)</i>
Calendrier prévisionnel	Temps de formation ponctuels (3 à 5 demi-journées de formation sur la période d'animation de la CFT) 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Des dispositifs existent en faveur de la biodiversité (aides, préconisations de gestion) : fonds Nature Impact du WWF (prochainement relancé), outils Natura 2000 (défiscalisation avec la charte, aides avec les contrats forestiers prochainement), Fondation Groupe EDF, PSE, OFB, portail ARB, Agence de l'eau, Banque des territoires, CDC Biodiversité... - Des dispositifs de financements de formation existent à destination des ETF (voir Fibois) - Coût d'une prestation (formation) : de 1000 à 4000 € environ + 500 € de supports de communication - Environ 5 jours d'organisation et d'appui à l'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de sessions de concertation/formation/martelage sur le sujet - Statistiques concernant les arbres morts, arbres-habitats et milieux d'intérêt pour la biodiversité (nombre/ha dans certains secteurs par exemple)
Enjeux associés (diagnostic)	→ Améliorer la considération de la biodiversité dans la gestion des forêts et favoriser sa présence (tout en assurant les autres fonctions des milieux forestiers)

A.5

Informier sur le risque d'incendie en forêt et les moyens de le prévenir

Niveau de priorité



Constat sur le territoire (diagnostic)

→ Le risque d'incendie est croissant sur le territoire, avec des périodes à risque plus intenses, plus longues et plus fréquentes, dont les causes sont multiples : conditions climatiques changeantes (avec une intensification des sécheresses), forêts propices au déploiement du feu (résineux sur de grandes surfaces, peuplements dépérissants, parcelles non entretenues ...), manque de moyens de prévention et de lutte face aux incendies (pare-feux, desserte, réserves d'eau, zones débroussaillées...), manque de moyens d'intervention du SDIS (matériels et humains) et plus globalement, un manque de culture du risque d'incendie sur le territoire

→ La quasi-entièreté des forêts du territoire sont jugées à risque d'incendie prioritaire par arrêtés préfectoral et interministériel : les zones combinant forte densité de population, accueil du public, activités et massifs à risque doivent faire l'objet d'une attention particulière

→ De nouvelles réglementations ont été instaurées pour les massifs classés à risque d'incendie, comme les OLD ou la mise en place d'ASA de DFCI

Descriptif : sous-actions et précisions

- **Accentuer la communication autour du risque d'incendie, dans les communes et en forêt**
 - Communiquer sur les feux de forêt aux élus et communes (réunions, lettres d'information), ainsi qu'au grand public de manière générale (affichages, articles, moyens de communication communaux et intercommunaux, offices de tourisme, PNR...)
 - Diffuser les bonnes pratiques et mettre à disposition des informations et des exemples sur le sujet (conseils, photos, cas pratiques...)
 - Centraliser ces informations sur l'onglet CFT du site de la CCTOVAL (avec renvoi aux sites utiles, comme le *baromètre du risque d'incendie de la préfecture d'Indre-et-Loire*)
- **Déployer l'information sur les OLD et appuyer leur mise en œuvre**
 - Communiquer les dernières informations relatives aux OLD aux communes et élus (veille réglementaire, lettres d'information, envoi de documents et de liens d'information sur le débroussaillage obligatoire ou volontaire, *couche Géoportail « OLD »* ...)
 - Accompagner les communes dans la mise en œuvre des OLD : réunions de sensibilisation avec sorties sur le terrain, création de bases de données cartographiques pour identifier les propriétaires concernés, rédaction de courriers informatifs, de formulaires de sollicitation OLD pour les habitants, mutualisation de matériel, prestations groupées de débroussaillage, articulation OLD et documents d'urbanisme...
 - Conseiller les structures et associations locales concernées par le débroussaillage, obligatoire ou volontaire (ex. accrobranche, cyclorail, campings...)
- **Sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux du risque d'incendie, populariser la souscription des forêts aux assurances contre les incendies**
 - Créer du lien entre les structures liées à la gestion des forêts privées (CRPF, Fransylva...) et les structures compétentes sur le sujet DFCI (SDIS, DDT...), dans l'optique d'intégrer ce risque dans les documents de gestion forestière
 - Soulever le sujet des assurances lors de rencontres avec les propriétaires forestiers (responsabilité civile, puis assurance incendie selon le contexte, notamment pour les peuplements « de valeur »)

Public(s) cible(s)	Communes et élus, habitants du territoire, propriétaires forestiers, associations locales, structures d'accueil du public en nature (ex. campings, accrobranche), Police municipale (notamment sur les sujets OLD, brûlage), futures ASA, agents techniques communaux
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, DDT (et DRAAF/DREAL), SDIS, CRPF (réfèrent DFCI), ONF (réfèrent DFCI), communes
Partenaire(s) éventuel(s)	Offices de tourisme, PNR, Fransylva, gestionnaires et experts forestiers, coopératives forestières, CD 37
Liens avec les services et projets internes	PCAET, futur poste en charge du PICS <i>CFT : fiche A.2 (formation des élus), fiche B.1 (découverte des forêts), fiche B.2 (sorties en forêt), fiche C.6 (structuration incendie), fiche C.7 (ASA DFCI), fiche D.1 (surveillance et sensibilisation), fiche E.1 (signalétique, régulation d'accès), fiche E.2 (comportements respectueux)</i>
Calendrier prévisionnel	Animation en continu Réunions de sensibilisation et sorties sur le terrain ponctuelles 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Le Fonds vert (MTECT) peut potentiellement financer des actions liées aux OLD (selon les caractéristiques du projet) ou d'acculturation au risque d'incendie - Le DEFI Assurance offre un crédit d'impôt en cas de souscription à une assurance forêt - Coût de travaux de débroussaillage conséquents (par un professionnel) : 1000 à 4000 € /ha (selon situation : broyage en plein ou sous couvert forestier) - Coût de maintien en état débroussaillé : environ 250 € /ha - Coût d'un panneau d'information à l'unité (pancarte A2 sur poteau) : 50 à 150 € HT - Coût d'édition de dépliants d'information (A4) : 500 € /2000 exemplaires (puis 100 € /1000 supplémentaires) - Environ 20 jours de travail /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de réunions de sensibilisation et de visites conseil sur le sujet - Nombre de courriers d'information envoyés par les communes - Documents transmis, veille réglementaire - Taux de réalisation des OLD par commune (surface débroussaillée, pourcentage de réalisation...) - Bases de données cartographiques d'identification des zones soumises aux OLD et propriétaires associés + base de données espèces protégées pour l'articulation OLD/biodiversité (arrêté interministériel) - Onglet CFT du site de la CCTOVAL complété
Enjeux associés (diagnostic)	→ Améliorer la prévention des feux de forêts sur le territoire et faciliter les moyens de lutte

B. FAIRE DÉCOUVRIR ET COMMUNIQUER

B.1

Faire découvrir le monde forestier au grand public et aux scolaires et les impliquer dans des projets forestiers

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ La forêt est support d'éducation et de sensibilisation pour certaines communes (mise en place de sentiers pédagogiques, de sorties avec les écoles, de projets participatifs...), mais ce volet reste faiblement développé sur le territoire → La communication autour de la gestion forestière, la filière forêt-bois, la multifonctionnalité des forêts et les enjeux qui gravitent autour (changement climatique, biodiversité, pressions...) reste faible auprès des scolaires et du grand public, ce dernier étant souvent peu informé sur le sujet
Descriptif : sous-actions et précisions	- Créer une page dédiée à la découverte des forêts du territoire dans l'onglet CFT du site internet de la CCTOVAL - Renseigner les activités du territoire pouvant avoir lieu en forêt, les parcours pédestres, les lieux d'intérêt, la biodiversité... - Créer un outil pédagogique numérique sur les forêts du territoire (ex. carte interactive) - Mettre en place un plan de communication sur les forêts locales et la filière bois à l'échelle du territoire - Diffuser une publication intercommunale pour vulgariser des données, informations et événements d'actualité (ex. newsletter) - Communiquer par de l'affichage communal, via les réseaux sociaux, les bulletins communaux et communautaires... - Faire découvrir la gestion forestière lors d'événements, à l'aide de propriétaires forestiers moteurs et d'acteurs forestiers professionnels, et disposer de parcelles forestières permettant l'accueil de public - Exemples d'événements : <i>Nuits des forêts</i>, <i>Journée internationale des forêts (Teragir)</i>, sorties pédagogiques dans des entreprises et en forêt (publique comme privée), <i>Vis ma vie de bûcheron</i> et <i>Savoir-Faire Bois</i> avec Fibois, interventions de professionnels du milieu... - Établir un programme annuel d'événements en lien avec les forêts (dont des actions culturelles) - Favoriser l'acceptation du grand public en expliquant et justifiant certaines pratiques (sylviculture avec coupes, chasse...), certaines évolutions du facies forestier (en lien avec le changement climatique notamment) ... - Organiser des conférences multi-partenariales autour des forêts et de leur biodiversité - Présenter les caractéristiques des forêts du territoire, leurs enjeux, leurs fonctionnements, les rôles et services rendus, la faune et la flore qui s'y trouvent (et ses intérêts), etc. (lien ONF) - Faire du lien avec des séances de diffusion de films/documentaires sur le territoire (ex. documentaire vidéo du <i>projet de recherche Plantacim de l'UMR CITERES</i>, ciné-débats du PCAET...)

	- Monter des projets communaux autour de la forêt et du bois avec les habitants et les scolaires - Mettre en place des chantiers participatifs : plantations d'arbres (ex. projet de Bourgueil avec les scolaires), entretien de parcelles, bricolage avec des produits bois... (lien écoles, centres de loisirs, Truck'Ados) - Développer les plantations sur les parcelles communales non entretenues (qui peuvent également être des lieux d'expérimentation) - Proposer des suivis naturalistes de parcelles (ex. en îlot de sénescence) - Proposer aux enseignants du contenu sur les forêts, planifier des interventions pour les scolaires et les emmener en sortie sur le terrain (selon les moyens disponibles) - Thématiques à aborder (lien EEDD) : caractéristiques et fonctionnement des forêts du territoire, gestion forestière et filière forêt-bois, diversité des métiers forestiers, autres usages des forêts (multifonctionnalité), changement climatique, biodiversité, risque d'incendie... (contenu à adapter selon le niveau des scolaires) - Exemples d'outils : mallettes pédagogiques (ex. « Écolobois » de Fibois), projet « <i>La forêt s'invite à l'école</i> » et plateforme « <i>La forêt et nous</i> » de Teragir, projet Sycomore, sorties en forêt et en entreprise, aires terrestres éducatives... (les écoles sont généralement demandeuses de ressources sur ces sujets) - Programme pédagogique à prévoir annuellement, démarche sur le long terme (idéalement sur plusieurs années) - Faire du lien avec les autres compétences de la CCTOVAL et établir un programme complet sur différentes thématiques (eau, nature, déchets...) - Mettre en place des expositions itinérantes sur les forêts, leurs enjeux et leur biodiversité Exemples : exposition photographique associée au <i>projet de recherche Plantaclim de l'UMR CITERES</i>, exposition sur la biodiversité du PNR, expositions sur la cigogne noire (CCTOVAL et ONF), projet d'exposition itinérante sur la nature dans les supermarchés (TEN)
Public(s) cible(s)	Communes et élus, habitants du territoire, scolaires (écoles, collèges, lycées...)
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, ONF, communes, établissements d'enseignement, PNR, CRPF, Fransylva, Fibois, OFB, Éducation nationale, offices de tourisme, associations de protection de la nature
Partenaire(s) éventuel(s)	Maison de la Forêt du 37, CPIE, CETEF, entreprises locales de la filière bois, propriétaires forestiers, gestionnaires et experts forestiers, associations et entreprises locales (ex. domaine de la Trigalière à Ambillou), DRAC, DDT, FDC, structure de recherche (Sycomore), CAUE...
Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000, service développement territorial (tourisme), service PEEJ (petite enfance, enfance, jeunesse), PCAET CFT : <i>fiche A.5 (communication incendie), fiche B.2 (sorties en forêt), fiche B.3 (métiers forestiers), fiche C.1 (filiale forêt-bois locale), fiche E.2 (comportements respectueux)</i>

Calendrier prévisionnel	Évènements ponctuels (sorties pédagogiques, conférences, projets participatifs, expositions...) : 2 à 3 évènements par an sur la période d'animation de la CFT Animation en continu pour les autres points 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029 - Pour le volet scolaire : intégration des projets d'animation avec les établissements d'enseignement plusieurs mois en amont des rentrées scolaires
Budget estimatif et financements potentiels	- Des aides peuvent exister pour le montage de certains projets (Nuits des Forêts, La forêt s'invite à l'école, OFB, LEADER, CD 37, DREAL/DRAAF, mécénat...) - De nombreux outils pédagogiques sont mis à disposition gratuitement (téléchargement ou prêt), et des missions d'animation grand public sont prévues dans certaines structures forestières (ONF, PNR, Fibois...) - Coût d'une demi-journée d'animation sur ces sujets : de 250 à 500 € environ - Environ 15 jours d'organisation et d'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'événements organisés et taux d'affluence (nombre de participants) - Nombre de projets communaux autour de la forêt et du bois (et caractéristiques) - Thématiques abordées auprès du grand public et des scolaires - Nombre de séances proposées aux scolaires (interventions et sorties sur le terrain) - Actions de communication (newsletter forêt, articles, supports de communication...) - Onglet CFT du site de la CCTOVAL complété
Enjeux associés (diagnostic)	→ Développer la communication sur les forêts du territoire et les enjeux qui gravitent autour → Initier des projets communaux autour de la forêt et du bois → Faire connaître la biodiversité présente en forêt et les moyens de la préserver → Améliorer l'attractivité des métiers du bois → Concilier et soutenir les diverses activités qui se déroulent en forêt

B.2

Favoriser l'accueil du public en forêt publique, et faire de la forêt un lieu d'apprentissage

Niveau de priorité	  
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Différentes activités récréatives ont lieu en forêt : sportives (randonnées, trail, VTT, équitation...), de loisirs ou autres (chasse, cueillette, sorties naturalistes, promenades...), via des clubs/associations ou plus individuellement (pour faciliter leur organisation, des sentiers balisés multimodaux existent au sein des massifs forestiers du territoire) → Hormis pour la chasse, les structures des clubs et associations se concentrent davantage autour des bassins de vie, et certaines structures implantées autour de la CCTOVAL viennent pratiquer sur le territoire (depuis Tours ou le Maine-et-Loire par exemple) → En dehors des sentiers balisés, les forêts du territoire ne sont globalement pas (ou peu) aménagées pour l'accueil du public, pour diverses raisons : proportion très majoritaire de forêts privées, difficulté d'accès de certains massifs (éloignés des centres-villes), manque d'intérêt paysager, risque d'incendie... → Le tourisme nature est faiblement développé au sein des forêts du territoire (pas de surfréquentation en période touristique), ces dernières sont cependant appréciées pour leur fraîcheur l'été → La forêt est support d'éducation et de sensibilisation pour certaines communes (mise en place de sentiers pédagogiques, de sorties avec les écoles, de projets participatifs...), mais ce volet reste faiblement développé sur le territoire
Descriptif : sous-actions et précisions	- Faire connaître les sentiers pédagogiques forestiers existants sur le territoire - Exemples à Gizeux ou Rillé - Entretenir ces sentiers et communiquer sur leur existence - Installer temporairement des panneaux explicatifs sur la gestion forestière (ex. travaux forestiers, coupes, expérimentations avec des îlots d'avenir...) - Profiter de ces sentiers pour afficher les bons gestes à adopter en forêt (voir fiches E) - Éventuellement aménager de nouveaux sentiers pédestres avec des panneaux d'information sur la forêt - Appuyer la mise place des sentiers d'interprétation sur les essences d'arbres, la vie en forêt, la faune et la flore... - Développer les circuits <i>Baludik</i> - Profiter de ces sentiers pour afficher les bons gestes à adopter en forêt (voir fiches E) - Mettre à disposition des plans adaptés des forêts communales aux offices de tourisme et autres structures pertinentes - Renseigner les sentiers pédestres autorisés, les circuits pédagogiques, les zones protégées ou à enjeux (interdites), les lieux d'intérêt... - Insister sur les bons gestes à adopter en forêt (voir fiches E) - Compléter les sites internet des offices de tourisme sur ces sujets
Public(s) cible(s)	Communes et élus, habitants du territoire, associations/activités du territoire en lien avec les forêts
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, communes, ONF, offices de tourisme, PNR
Partenaire(s) éventuel(s)	CPIE, associations de protection de la nature, CDRP

Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000, service développement territorial (tourisme) <i>CFT : fiche A.5 (communication incendie), fiche B.1 (découverte des forêts), fiche C.1 (filière forêt-bois locale), fiche D.1 (surveillance et sensibilisation), fiche E.1 (signalétique, régulation d'accès), fiche E.2 (comportements respectueux)</i>
Calendrier prévisionnel	Projets ponctuels sur la période d'animation de la CFT 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Des aides existent pour la mise en place de sentiers pédagogiques : LEADER, région Centre-Val de Loire, OFB, Agenda 21, offices de tourisme, CD 37, entreprises (RSE)... - Coût de balisage : 35 à 45 €/km de balisage - Coût d'un panneau d'information à l'unité (pancarte A2 sur poteau) : 50 à 150 € HT (plus cher si panneau pédagogique en bois « design ») - Coût d'un totem d'information : environ 1500 € - Coût d'édition de dépliants d'information (A4) : 500 € /2000 exemplaires (puis 100 € /1000 supplémentaires) - Environ 3 jours d'appui sur ces projets /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de sentiers pédestres aménagés (et linéaires) - Plans adaptés des forêts communales transmis
Enjeux associés (diagnostic)	→ Favoriser une fréquentation respectueuse des milieux forestiers, en limitant les risques associés (risque d'incendie, dégradation, perturbation...) → Développer la communication sur les forêts du territoire et les enjeux qui gravitent autour → Faire connaître la biodiversité présente en forêt et les moyens de la préserver → Concilier et soutenir les diverses activités qui se déroulent en forêt

B.3

Communiquer autour des métiers forestiers, notamment auprès des scolaires

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ La communication autour de la gestion forestière et de la filière forêt-bois reste faible auprès des scolaires et du grand public, ce dernier étant souvent peu informé sur le sujet → Une difficulté de recruter pour certaines entreprises et artisans de la filière, notamment pour le secteur des travaux forestiers → Un manque de formations aux métiers de gestion et d'exploitation du bois sur le territoire, il faut se diriger vers les villes adjacentes : Tours et son agglomération, Angers, Le Mans... (aucune formation en lien avec la filière forêt-bois à la CCTOVAL et une dizaine de structures en Indre-et-Loire, principalement axées sur les métiers de la transformation (menuiserie, charpente) et de la construction (bâtiment, architecture, agencement), peu sur l'exploitation) → Un manque d'attractivité et de visibilité autour de ces métiers
Descriptif : sous-actions et précisions	- Valoriser les métiers de la filière forêt-bois auprès des scolaires - Solliciter les scolaires sur ces métiers via des visites, forums des métiers, stages de découverte, interventions de professionnels, évènements... (ex. <i>Vis ma vie de bûcheron</i> avec Fibois, <i>projet Sycomore</i>) - Intervenir auprès de l'enseignement pour sensibiliser sur la filière bois et promouvoir une communication à son sujet - Communiquer sur les formations forestières existantes et sur les entreprises locales recherchant des salariés - Inviter les entreprises de la filière forêt-bois locale qui recrutent aux forums des métiers/job dating (via le service développement économique) - Diffuser le <i>guide des métiers et formations forêt-bois en région Centre-Val de Loire (Fibois)</i>. Exemples de formations forestières alentours : MFR de Loches (bûcheronnage), CFA de Fondettes (élagage), LEGTA Les Barres (gestion forestière) ... - Créer du lien entre la filière forêt-bois, les scolaires et les chercheurs d'emploi
Public(s) cible(s)	Scolaires (écoles, collèges, lycées...)
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, ONF, Fibois, établissements d'enseignement (dont ceux de la filière bois : MFR, LEGTA, CFA)
Partenaire(s) éventuel(s)	Entreprises locales de la filière bois, chambre d'agriculture, France Travail, CMA, CCI, structure de recherche (Sycomore), CIO
Liens avec les services et projets internes	Service développement économique, service PEEJ (petite enfance, enfance, jeunesse) et ALSH (animations jeunesse) <i>CFT : fiche B.1 (découverte des forêts), fiche C.1 (filiale forêt-bois locale)</i>
Calendrier prévisionnel	Évènements ponctuels (visites, forums...) : environ 2 évènements par an sur la période d'animation de la CFT 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029

Budget estimatif et financements potentiels	- Aides potentielles : région Centre-Val de Loire - Coût d'une demi-journée d'animation sur ces sujets : de 250 à 500 € environ - Environ 3 jours de travail /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'interventions/sorties/forums sur le sujet - Actions de communication sur le sujet
Enjeux associés (diagnostic)	→ Améliorer l'attractivité des métiers du bois → Développer la communication sur les forêts du territoire et les enjeux qui gravitent autour

C. SOUTENIR, STRUCTURER ET DYNAMISER

C.1

Développer du lien dans la filière forêt-bois locale et faciliter l'utilisation de bois local dans les projets de territoire

Niveau de priorité



Constat sur le territoire (diagnostic)

→ Une filière locale relativement développée par rapport à la région mais insuffisamment vis-à-vis de la ressource en bois : une vingtaine d'entreprises d'exploitation et de 1^{ère} transformation du bois implantées sur le territoire (majoritairement unipersonnelles), dont 6 réellement « influentes », avec 2 projets conséquents de développement d'entreprises (SARL Cognard à Cléré-les-Pins et les Fibrières de Touraine à Couesmes)

→ Un réseau d'acteurs forestiers en exploitation/transformation présent sur le territoire et aux alentours (Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Loiret...), malgré un manque de structuration locale

→ Une fermeture de nombreuses entreprises locales de la filière durant les dernières décennies, notamment de scieries (Bourgueil, Channay-sur-Lathan, Langeais...), témoignant d'une délocalisation, industrialisation et centralisation des activités au sein de quelques entreprises de grande taille

→ Entre 15% et 25% de transformation locale du bois récolté, hors bois énergie (fabrication de piquets, de premiers produits de sciage, de caisses et palettes, de fibres de bois...) : peu de recherche de valorisation locale, bois souvent vendu et transformé hors territoire et hors région (régions voisines ou à l'étranger), territoire exportateur de bois

→ Difficulté de trouver des ETF (pour l'exploitation et la gestion post-chantier, les replantations...)

Descriptif : sous-actions et précisions

- **Favoriser une continuité locale de la chaîne de valorisation du bois**
 - Animer un réseau de professionnels de la filière forêt-bois : rencontres, échanges, visites (ex. Savoir-Faire Bois avec Fibois)
 - Mettre en relation producteurs de bois, scieries et autres transformateurs du territoire pour de potentiels partenariats (ex. contrats d'approvisionnement)
 - Diffuser un annuaire de professionnels locaux de la filière forêt-bois dans les mairies
- **Sensibiliser les élus et citoyens aux avantages de l'utilisation du bois dans leurs projets**
 - Communiquer sur les multiples avantages du bois (énergétiques, environnementaux, esthétiques...) via les ressources de Fibois, des présentations aux élus, des exemples du territoire...
 - Appuyer sur l'intérêt de favoriser l'utilisation du bois local voire communal (circuit court du propriétaire forestier à l'utilisateur de produit bois final, via une scierie mobile ou la mise en place d'un atelier partagé autour du bois)
 - Faire du lien avec le *pacte bois-biosourcés porté par Fibois* en région Centre-Val de Loire
 - Évoquer la *formation 2CBBC (Concepteur Construction Bois Bas Carbone) de Fibois*

	- Identifier les besoins communaux en termes de produits bois, accompagner les communes dans leurs projets et faire de la commande publique une vitrine pour promouvoir l'usage du bois et ses intérêts - Recenser les besoins communaux et étudier si une utilisation du bois est possible et pertinente (projets de bois construction, bois énergie, isolation bois...) - Rediriger vers les ressources et contacts adéquats (<i>guide du MTECT sur la construction bois / biosourcés et les documents d'urbanisme</i>), accompagner les collectivités sur le volet de la commande publique - Appuyer l'installation, le développement et la communication d'entreprises locales de la filière bois - Promouvoir notamment les ETF et les scieries mobiles, adaptées à l'exploitation de petites quantités de bois et à une valorisation locale de ce dernier - Rediriger vers les ressources et contacts adéquats
Public(s) cible(s)	Entreprises locales de la filière bois, communes et élus, habitants du territoire, propriétaires forestiers
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, Fibois, communes
Partenaire(s) éventuel(s)	ONF, CRPF, Fransylva, entreprises locales de la filière bois, CETEF, gestionnaires et experts forestiers, coopératives forestières, exploitants, ETF, Compagnons Bâisseurs, CAPEB, CMA, CAUE...
Liens avec les services et projets internes	PCAET, service développement économique <i>CFT : fiche A.1 (information petits propriétaires), fiche A.2 (formation des élus), fiche B.3 (métiers forestiers), fiche C.2 (bois hors standards), fiche C.3 (filière populicole), fiche C.4 (bois énergie), fiche C.5 (regroupements forestiers)</i>
Calendrier prévisionnel	Animation en continu Rencontres et visites ponctuelles 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029 - <i>Identification des besoins communaux à chaque mandat électoral</i>
Budget estimatif et financements potentiels	- Aides potentielles sur ces sujets : DRAAF (dispositif ADEVBOIS), Banque des territoires (Territoires d'Industrie), FNADT-CPER Centre-Val de Loire (État), région Centre-Val de Loire, ADEME, Fonds vert du MTECT (appui à l'ingénierie), LEADER... - Coût d'édition d'un annuaire de professionnels locaux : environ 500 € pour 100 exemplaires - Environ 7 jours d'organisation, conseil et prospection /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de rencontres entre acteurs de la filière forêt-bois locale (et nombre de professionnels mobilisés) - Nombre de projets locaux utilisant du bois (et pourcentage en bois, bois « local » et bois certifié) - Volume de bois utilisé et bénéfices associés (stockage et substitution carbone) - Annuaire de professionnels locaux - Actions de communication sur le sujet
Enjeux associés (diagnostic)	→ Soutenir et structurer la filière forêt-bois locale → Développer une utilisation locale et durable du bois

C.2

Développer la valorisation des bois "hors standards" et les filières annexes

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Difficile valorisation des essences secondaires ou du bois hors dimensions industrielles (gros et très gros bois) : spécialisation sur le chêne, châtaignier, pin et peuplier « calibrés » à la filière
Descriptif : sous-actions et précisions	- Valoriser les nouveaux marchés du bois, hors circuit industriel « standardisé » - Bois "hors standards" = gros voire très gros bois, essences secondaires, fruitiers... (nouvelles valorisations, ou valorisations "de niche", moins concurrentielles). Des études existent sur le sujet - Communiquer sur les entreprises qui peuvent abattre et transformer ces bois "hors standards" et les soutenir (ex. scierie mobile, scierie de la Touraine) - Communiquer sur les actions/acteurs qui utilisent ce type de bois (ex. commune de Cerizay) et recenser les projets qui pourraient être déployés en ce sens sur le territoire - Souligner les aspects bénéfiques de ce type de bois pour la biodiversité et la résilience des forêts (bois non récolté avant le stade gros bois, diversité d'essences utilisées) - Développer les valorisations "annexes" des forêts (fruits, ressources non ligneuses) - Communiquer sur ces filières (fruitiers forestiers, autres ressources non ligneuses...) - Étudier les potentialités de relance d'une filière « châtaignes de bouche » via la mise en place de vergers (en tenant compte du volet sanitaire : encre, chancre, cynips...); faire du lien avec la "foire aux marrons" de Bourgueil (certains propriétaires sont demandeurs d'informations sur le sujet) - Répertorier les variétés locales de châtaigniers pour favoriser leur conservation (d'anciennes châtaigneraies existent encore sur le territoire), communiquer dessus (lien avec l'exposition sur les « Châtaigniers en Nord-Ouest Tourangeau » réalisée par l'association Nature et patrimoine en Gâtines des Landes)
Public(s) cible(s)	Communes et élus, habitants du territoire, propriétaires forestiers, entreprises locales de la filière bois
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, Fibois
Partenaire(s) éventuel(s)	Entreprises locales de la filière bois (ex. scierie de la Touraine), CETEF, associations locales (ex. associations de sauvegarde des fruitiers locaux), ONF, CRPF, Fransylva, CPIE, PNR, Compagnons Bâisseurs
Liens avec les services et projets internes	CFT : fiche A.1 (information petits propriétaires), fiche C.1 (filière forêt-bois locale), fiche D.2 (zones à enjeux de biodiversité), fiche D.3 (diversité de milieux)
Calendrier prévisionnel	Animation en continu Projets ponctuels selon les opportunités 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Aides potentielles : région Centre-Val de Loire, DRAAF

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Volume de bois « hors standards » valorisés et types de débouchés - Variétés locales de châtaigniers identifiées et préservées sur le territoire (et productions de châtaignes associées) - Actions de communication sur le sujet
Enjeux associés (diagnostic)	→ Développer une utilisation locale et durable du bois → Assurer le maintien d'une mosaïque de milieux sur le territoire → Soutenir et structurer la filière forêt-bois locale → Concilier et soutenir les diverses activités qui se déroulent en forêt

C.3

Conforter la filière populicole

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Pertes de surfaces en peupleraie (non-entretien, non renouvellement) → Approvisionnement difficile pour certaines entreprises alors que le Val de Loire est un bassin de production et d'emplois important
Descriptif : sous-actions et précisions	- Identifier les surfaces de peupleraies à l'échelle du territoire - Recenser les parcelles plantées en peuplier via un travail cartographique et de terrain (<i>BD Forêt V2 et données LiDAR de l'IGN, cadastre, données PNR...</i>) - Créer une base de données centralisant les propriétaires de ces parcelles - Redynamiser les surfaces plantées en peupleraie (via des regroupements par exemple), sous réserve d'évaluation des incidences environnementales, et en essayant de diversifier les essences utilisées - Échanger avec les propriétaires de peupleraies, pour favoriser leur entretien, exploitation, et replantation (sous réserve d'évaluation des incidences environnementales, et en essayant de diversifier les essences utilisées) - Faciliter le regroupement de chantiers sylvicoles entre propriétaires si cela s'avère pertinent - Étudier les potentialités de réintroduction de peupleraies sur terrains adaptés (sous réserve d'évaluation des incidences environnementales, et en essayant de diversifier les essences utilisées) - Étudier les opportunités du « pastoralisme » sous peupleraie : un projet de convention rédigé par le CRPF existe (à signer entre l'agriculteur et le propriétaire de la parcelle), mais il y a encore un blocage au niveau de la loi (pratique pouvant être considérée comme du « défrichement ») - Communiquer sur les aides relatives à la filière populicole Informar de l'existence d'aides pour la plantation de peupliers (car les coûts au démarrage peuvent être élevés, comme beaucoup de travaux d'entretien sont nécessaires) - Développer du lien entre propriétaires de peupleraies et entreprises locales qui transforment cette essence Exemple des Fibrieres de Touraine
Public(s) cible(s)	Propriétaires forestiers
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, CRPF
Partenaire(s) éventuel(s)	Fransylva, association "Peupliers du Centre-Val de Loire", entreprises transformant du peuplier (ex. Fibrieres de Touraine), Fibois, ONF, CASVL
Liens avec les services et projets internes	<i>CFT : fiche A.1 (information petits propriétaires), fiche C.1 (filère forêt-bois locale), fiche D.3 (diversité de milieux)</i>
Calendrier prévisionnel	Projet à part entière à initier sur plusieurs mois (dans le cadre d'un stage par exemple) : identification, contact des propriétaires, visites conseil... puis animation au fil de l'eau selon les retours 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029

Budget estimatif et financements potentiels	- Financements pour des plantations de peupliers : "Merci le peuplier" (toujours d'actualité), "Du peuplier pour l'avenir" (devrait être relancée avec la région, cumul possible des 2 aides) - PSE : des financements existent pour éloigner les peupliers des bordures de cours d'eau (et ainsi limiter les dégâts de castors par exemple, en plus de préserver la ripisylve) - Coût de plantation de peupliers (tout compris : préparation du sol, achat des plants et plantation, protection gibier, maîtrise de la végétation) : entre 2000 et 3300 €/ha, auquel il faut ajouter les travaux de taille et élagage (de l'ordre de 1600 €/ha) - Environ 50 à 100 jours d'animation selon les retours (mission qui pourrait faire l'objet d'un stage)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Cartographie des peupleraies par stades de développement avec propriétaires associés - Nombre de propriétaires contactés et rencontrés - Surface de peupleraie, exploitée et (re)plantée sur le territoire - Montant des aides mobilisées
Enjeux associés (diagnostic)	→ Soutenir et structurer la filière forêt-bois locale

C.4

Favoriser le recours à du bois énergie local, géré durablement, en prêtant attention aux limites de ce débouché

Niveau de priorité



Constat sur le territoire (diagnostic)

→ Une valorisation du bois qui prend de l'ampleur mais pouvant présenter certaines dérives (manque de ressource à l'avenir en cas de trop forte demande et de surexploitation, exploitation de bois qualité bois d'œuvre en devenir ou d'industrie pour du bois énergie, manque de gestion à la suite d'une coupe dans des petites propriétés sans DGD...)

→ Une ressource disponible pouvant être valorisé en bois énergie (petits lots de bois, affouage, entretien des haies...)

→ Quelques projets communaux de réseaux de chaleur bois sur le territoire (1 réalisé, 2 en cours d'élaboration, plusieurs en réflexion)

Descriptif : sous-actions et précisions

- **Appuyer les projets autour du bois énergie sur le territoire**
 - Étudier les opportunités d'installation de réseaux de chaleur bois sur le territoire, en cohérence avec la disponibilité locale de la ressource (ex. bois issu de l'entretien des forêts communales) : diagnostic possible par Fibois à l'échelle de la CCTOVAL, et réactualisation possible de l'étude à Bourgueil
 - Tenir compte des préconisations de gestion concernant cette ressource (*guides sur la récolte durable de bois énergie de l'ADEME*)
 - Faire du lien avec la potentielle création d'un poste d'animateur bois énergie en Indre-et-Loire, à la maison de la forêt et du bois énergie (co-portage CRPF, Fransylva, DDT, Fibois), et le COT ENR
 - Déployer une pratique encadrée de l'affouage dans les communes et communiquer sur l'intérêt de ce type de bois énergie auprès des habitants (lien petites parcelles, petits lots de bois, parcelles publiques)
- **Valoriser la biomasse ligneuse issue de l'entretien des végétaux en bois énergie**
 - Après tri et selon la qualité, tenter de valoriser en bois énergie le bois issu des travaux de taille et d'élagage des bordures végétales (lien OLD), des haies (linéaire à caractériser sur le territoire), du vignoble...
 - Mutualiser du matériel entre communes (ex. tracteur forestier de la déchetterie de Benais) pour faciliter l'entretien de ces espaces (lien OLD) et la valorisation du bois
 - Associer les agriculteurs à la démarche et réfléchir à la mise en place d'une SCIC (voir ex. dans le Maine-et-Loire, à rencontrer pour discuter des modalités d'installation de ce type de structure)
- **Développer du lien entre propriétaires forestiers du territoire et réseaux de chaleur bois communaux**
 - Étudier les possibilités d'associer les propriétaires forestiers du territoire et les communes demandeuses de bois énergie (via la mise en place d'une SCIC par exemple, comme dans le Maine-et-Loire)
 - Assurer une gestion durable en promouvant et accompagnant la replantation post-exploitation, l'entretien et le suivi des parcelles forestières des petits propriétaires adhérents à la démarche (des « labels bois énergie » se développent pour assurer la durabilité de la ressource en bois, et une charte d'engagement « biodiversité » a été signée régionalement entre Fibois, FNE et d'importantes entreprises d'approvisionnement en bois énergie comme Dalkia)

Public(s) cible(s)	Communes et élus, habitants du territoire, propriétaires forestiers
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, Fibois, ONF, communes
Partenaire(s) éventuel(s)	Maison de la Forêt du 37, SIEIL, ADEME, CRPF, chambre d'agriculture, CUMA, entreprises locales de la filière bois (et notamment celles exploitant ou produisant du bois énergie), CMA
Liens avec les services et projets internes	PCAET <i>CFT : fiche A.1 (information petits propriétaires), fiche A.2 (formation des élus), fiche A.5 (communication incendie), fiche C.1 (filère forêt-bois locale)</i>
Calendrier prévisionnel	Projets ponctuels d'appui à l'installation de réseaux de chaleur collectifs ou de mise en place d'une SCIC, sur la période d'animation de la CFT Animation en continu pour les autres points 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029 <i>- Identification des projets communaux autour du bois énergie à chaque mandat électoral</i>
Budget estimatif et financements potentiels	- Aides pour la mise en place et le fonctionnement des réseaux de chaleur collectifs : CD 37, région Centre-Val de Loire, ADEME (fonds chaleur), COT ENR, Europe (FEDER), FNADT-CPER Centre-Val de Loire (État), DRAAF (AAP ou AMI).. - Coût de mise en place d'un réseau de chaleur collectif <u>sans aide</u> (chauffage pour une quinzaine de bâtiments publics, soit une puissance totale d'environ 1400 kW) : environ 1 500 000 € HT (coût très variable, dépendant de nombreux facteurs) - Environ 7 jours d'appui aux communes, conseil et prospection /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de projets de chaufferie bois - Volume de bois énergie mobilisé localement (affouage, contrat d'approvisionnement, entretien des végétaux...), par origine (résidus d'exploitation, coupes d'éclaircies, connexes de scierie...), au regard du taux de renouvellement à « grande échelle » (ex. massif forestier de la CCTOVAL) - Volumes d'autres types de biomasse utilisés comme sources d'énergie (ex. miscanthus)
Enjeux associés (diagnostic)	→ Développer une utilisation locale et durable du bois → Améliorer la prévention des feux de forêts sur le territoire et faciliter les moyens de lutte → Soutenir et structurer la filière forêt-bois locale

C.5

Dynamiser la mise en place de regroupements forestiers (fonciers et de gestion)

Niveau de priorité



Constat sur le territoire (diagnostic)

→ Un morcellement foncier important, notamment au sud du territoire (88% des propriétaires forestiers, soit près de 6300, possèdent des forêts de 0 à 4 ha), qui limite toute gestion et exploitation sans regroupement au préalable des propriétaires (chantiers groupés, regroupement du foncier...)

→ Ce morcellement s'accroît au gré des successions et indivisions, accompagné de contraintes : certains propriétaires n'habitent plus sur le territoire, d'autres ne sont pas au courant qu'ils possèdent des parcelles et une grande majorité manque de connaissances sur les milieux forestiers et leur gestion

→ Une filière à potentiel avec une ressource forestière disponible (à nuancer selon les qualités de bois disponibles) : en théorie, une augmentation possible de la récolte de quelques dizaines de milliers de m³ de bois par an sur le territoire, sans porter atteinte au maintien voire à la croissance des forêts (si les prélèvements sont faits de manière durable)

→ Près de la moitié des forêts privées du territoire ne présentent pas de document de gestion durable (DGD), soit environ 15 300 ha

→ Difficulté de trouver des ETF (pour l'exploitation et la gestion post-chantier, les replantations...), notamment pour des travaux sur des « petits » lots de bois

Descriptif : sous-actions et précisions

- **Améliorer la mise en gestion des petites propriétés et la mobilisation du bois via des regroupements forestiers (de gestion)**
 - Recenser les parcelles forestières morcelées et non gérées du territoire (réflexion par secteur, travail cartographique et de terrain)
 - Identifier et mobiliser les propriétaires de ces parcelles pour inciter au regroupement (gestion groupée avec document de gestion partagé, chantiers groupés...)
 - Appuyer l'aménagement d'accès aux massifs forestiers mal desservis (desserte) pour favoriser la mobilisation du bois (lien DFCI)
 - Souligner les intérêts du regroupement : chantiers sylvicoles viables, gestion facilitée, davantage de bois mobilisable, avantages fiscaux, partage de connaissances, rédaction de documents de gestion partagés, aides...
 - Liens à faire avec les projets alentours (retours d'expérience, accompagnement) : projet de regroupement à Château-la-Vallière, projet antérieur à Gennes-Val de Loire (développement d'un PDM avec réalisation de l'IBP, co-portage CRPF/PNR), chantiers groupés dans la Sarthe ...
- **Favoriser le remembrement forestier (foncier), vers une mise en gestion**
 - Communiquer sur les bourses foncières existantes (ex. *plateforme La Forêt bouge*), développer du lien entre revendeurs et acheteurs potentiels de parcelles forestières
 - Communiquer sur l'existence des documents de gestion durable (DGD), notamment lors d'achats/ventes de parcelles forestières
 - Développer des outils et projets de remembrement (ex. à Benais)
- **Sensibiliser les notaires aux problématiques de morcellement forestier et aux potentiels leviers à mettre en place pour améliorer certaines situations**
 - Informer les notaires des freins fonciers à la mise en place d'une gestion forestière, et de l'importance de faciliter certaines situations (ex. via le droit de préemption, la priorisation de certains dossiers), notamment dans le cadre de la prévention du risque d'incendie

	- Leviers potentiels de regroupement/remembrement : risque d'incendie (lien ASA), gestion forestière, biens sans maître, chasse... - Faciliter l'accès aux relevés de propriétés en mairie en cas de demande, afin de faciliter tout projet de chantier groupé ou de regroupement de propriétaires - Informer les secrétaires de mairie de ce sujet - Le cas échéant, mettre en place un poste informatique par mairie pour avoir facilement accès aux informations cadastrales du foncier forestier
Public(s) cible(s)	Propriétaires forestiers, notaires du territoire
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, communes, CRPF, ONF
Partenaire(s) éventuel(s)	Gestionnaires et experts forestiers, coopératives forestières, exploitants, ETF, Fransylva, DDT (et DRAAF), notaires du territoire, SAFER, CD 37, entreprises locales de la filière bois (dont scierie mobile)
Liens avec les services et projets internes	PCAET CFT : <i>fiche A.1 (information petits propriétaires), fiche A.2 (formation des élus), fiche A.3 (gestion durable), fiche C.1 (filière forêt-bois locale), fiche C.7 (ASA DFCI)</i>
Calendrier prévisionnel	Projet de regroupement/remembrement à part entière, à lancer sur 1 année à minima (dans le cadre d'un apprentissage par exemple) puis à animer sur le long terme : identification, contact des propriétaires et rencontres pour travailler sur le sujet... puis animation au fil de l'eau selon les retours Animation en continu pour les autres points 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Aides potentielles : ADEME, DRAAF, MASA - Au niveau foncier, certains départements peuvent prendre en charge les frais notariés lors d'achats de parcelles forestières (pour agrandir une propriété forestière gérée par exemple), la région Centre-Val de Loire ou le PNR aussi potentiellement (s'il y a un volet expérimentation dans le cadre du changement climatique associé au projet de regroupement par exemple) - Coût moyen d'un hectare de forêt en Indre-et-Loire : environ 5000 € (coût fortement variable selon différents facteurs) - Projet de regroupement : environ 80 jours d'animation pour une centaine d'hectares / cinquantaine de propriétaires (mission qui pourrait faire l'objet d'un apprentissage) - Environ 5 jours d'animation /an pour les autres points (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Cartographie de la surface forestière « non gérée » (par secteur) - Nombre de projets de regroupement (foncier ou chantiers groupés) - Nombre de propriétaires impliqués dans cette démarche - Surface et volume de bois concernés - Actions de communication sur le sujet
Enjeux associés (diagnostic)	→ Favoriser la mise en gestion des plus petites propriétés forestières → Améliorer la prévention des feux de forêts sur le territoire et faciliter les moyens de lutte → Soutenir et structurer la filière forêt-bois locale

C.6

Mettre à niveau les structures de prévention et d'intervention face aux feux de forêt (DFCI)

Niveau de priorité	 
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Le risque d'incendie est croissant sur le territoire, avec des périodes à risque plus intenses, plus longues et plus fréquentes, dont les causes sont multiples : conditions climatiques changeantes (avec une intensification des sécheresses), forêts propices au déploiement du feu (résineux sur de grandes surfaces, peuplements déperissants, parcelles non entretenues ...), manque de moyens de prévention et de lutte face aux incendies (pare-feux, desserte, réserves d'eau, zones débroussaillées...), manque de moyens d'intervention du SDIS (matériels et humains) et plus globalement, un manque de culture du risque d'incendie sur le territoire → La quasi-entière des forêts du territoire sont jugées à risque d'incendie prioritaire par arrêtés préfectoral et interministériel : les zones combinant forte densité de population, accueil du public, activités et massifs à risque doivent faire l'objet d'une attention particulière → De nouvelles réglementations ont été instaurées pour les massifs classés à risque d'incendie, comme les OLD ou la mise en place d'ASA de DFCI
Descriptif : sous-actions et précisions	- Accompagner l'ouverture et l'entretien de linéaires DFCI calibrés aux risques locaux (desserte et pare-feux) Étudier le plan de massif de Bourgueil-Château-la-Vallière et l'inventaire DDT/SDIS pour aménager des pare-feux et une desserte adaptée aux intervention du SDIS (largeur, portance, voies d'issue et de retournement... avec barrières DFCI et panneautage au besoin) - Appuyer l'implantation de réserves d'eau dans les forêts à risque qui en sont insuffisamment dotées - Étudier le plan de massif de Bourgueil-Château-la-Vallière et l'inventaire DDT/SDIS pour la mise en place de réservoirs d'eau (citernes, bâches), et/ou l'aménagement de points d'eau existants (naturels et artificiels) utilisables par le SDIS en cas de feu (avec accès adapté) - Tenir compte des probables sécheresses et manques d'eau futurs (considérer notamment les baisses de niveau d'eau des points d'eau naturels en période de sécheresse) - Réfléchir à la mise en place d'une surveillance vidéo accrue de zones ciblées particulièrement sensibles aux départs de feux, en complément des dispositifs existants - Localiser ces zones à enjeux sur le territoire : interfaces forêts/bâti fréquentées, zones d'accueil du public proches de massifs à risque... (ex. camping Huttopia à Rillé) - Étudier les possibilités de mise en place de systèmes de détection et d'alerte en cas de feu (ex. caméras infrarouges)
Public(s) cible(s)	Communes et élus, futures ASA (pour les travaux de desserte, pare-feux et d'installation de points d'eau)
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, DDT (et DRAAF/DREAL), SDIS, communes
Partenaire(s) éventuel(s)	ONF (réfèrent DFCI), CRPF (réfèrent DFCI), propriétaires privés, Agence de l'eau (pour les sujets prélèvement d'eau et aménagement de points d'eau), entreprises proposant des systèmes de surveillance incendie (ex. Sylvicare), CD 37

Liens avec les services et projets internes	PCAET, GEMA, futur poste en charge du PICS <i>CFT : fiche A.5 (communication incendie), fiche C.5 (regroupements forestiers), fiche C.7 (ASA DFCI), fiche D.1 (surveillance et sensibilisation), fiche E.1 (signalétique, régulation d'accès), fiche E.2 (comportements respectueux)</i>
Calendrier prévisionnel	Projets ponctuels sur la période d'animation de la CFT 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029 - Le programme de travaux DFCI sera disponible quand les ASA se mettront en place - L'inventaire DDT/SDIS sur la desserte et les points d'eau est en cours en 2024. Il aura 2 rôles : volet opérationnel pour les pompiers lors d'interventions et aide à la définition du programme de travaux des ASA (une priorisation des travaux/dépenses devra être faite)
Budget estimatif et financements potentiels	Plusieurs sources de financements existent (ou devraient paraître) sur ces sujets : - Crédits DFCI du MASA (sous réserve de validation du PDPFCI en Indre-et-Loire), pas avant 2025, projets d'investissement à fournir pour octobre-novembre 2024, via la DDT (puis DRAAF et ministère) ; taux de financement pourrait atteindre 80% (desserte, point d'eau, panneautage...) ; pas de cumul possible avec d'autres aides - FEADER pour la création de desserte - FEADER pour des actions DFCI (discussions pas encore ouvertes), pas avant 2025, via le conseil régional ; cumul possible avec le Fonds vert (MTECT) - Fonds vert (MTECT) pour certaines actions, notamment à l'interface forêt/bâti (la surveillance vidéo de certaines zones critiques pourrait être financée si le dossier est bien justifié). Fonds valable jusqu'en 2027 au moins, dossiers à déposer au fil de l'eau, mais mieux vaut le plus tôt possible et rencontrer la DDT en amont sur le sujet - DETR : pour des actions DECI (à maximum 400m des bâtis), mais cela peut aussi servir indirectement à la DFCI - CD 37, région Centre-Val de Loire, Agence de l'eau - Coût d'installation d'une bache souple de 120 m ³ (tout compris : achat, transport, terrassement, installation, clôture, remplissage) : de 10 000 à 20 000 € - Coût d'installation d'une citerne métallique semi-enterrée de 120 m ³ : environ 32 000 € - Coût d'un curage et aménagement de plan d'eau : de 1500 à 5000 € (selon les travaux) - Coût de requalification ou de création de piste DFCI au mètre linéaire (ml) : de 75 à 90€ /ml - Coût de terrassement pare-feu : entre 3 et 6 € /ml - Coût d'une surveillance vidéo infrarouge localisée : environ 2600 € pour la surveillance de 10 ha (ex. prototype Sylviacare, le coût post-industrialisation devrait baisser) - Environ 20 jours de travail /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre et type de projets DFCI mis en place (linéaires, réserves d'eau, systèmes de surveillance...) - Évolution de la défendabilité du territoire - Résorption des points critiques identifiés (plan de massif, inventaire DDT/SDIS)
Enjeux associés (diagnostic)	→ Améliorer la prévention des feux de forêts sur le territoire et faciliter les moyens de lutte

C.7

Appuyer la mise en place des Associations Syndicales Autorisées (ASA) de DFCI

Niveau de priorité	 
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Un morcellement foncier important, notamment au sud du territoire (88% des propriétaires forestiers, soit près de 6300, possèdent des forêts de 0 à 4 ha), qui limite toute gestion et exploitation sans regroupement au préalable des propriétaires (chantiers groupés, regroupement du foncier...) → Ce morcellement s'accroît au gré des successions et indivisions, accompagné de contraintes : certains propriétaires n'habitent plus sur le territoire, d'autres ne sont pas au courant qu'ils possèdent des parcelles et une grande majorité manque de connaissances sur les milieux forestiers et leur gestion → Le risque d'incendie est croissant sur le territoire, avec des périodes à risque plus intenses, plus longues et plus fréquentes, dont les causes sont multiples : conditions climatiques changeantes (avec une intensification des sécheresses), forêts propices au déploiement du feu (résineux sur de grandes surfaces, peuplements déperissants, parcelles non entretenues ...), manque de moyens de prévention et de lutte face aux incendies (pare-feux, desserte, réserves d'eau, zones débroussaillées...), manque de moyens d'intervention du SDIS (matériels et humains) et plus globalement, un manque de culture du risque d'incendie sur le territoire → La quasi-entière des forêts du territoire sont jugées à risque d'incendie prioritaire par arrêtés préfectoral et interministériel : les zones combinant forte densité de population, accueil du public, activités et massifs à risque doivent faire l'objet d'une attention particulière → De nouvelles réglementations ont été instaurées pour les massifs classés à risque d'incendie, comme les OLD ou la mise en place d'ASA de DFCI
Descriptif : sous-actions et précisions	- Assurer l'animation pour la constitution des ASA de DFCI sur le massif classé de Bourgueil - Château-la-Vallière - Étudier le retour d'expérience de la mise en place d'ASA au sein du massif forestier de Chinon - Envisager des regroupements/remembrements adaptés de propriétés forestières pour améliorer la prévention et la lutte contre les feux de forêt (selon les critères des ASA de DFCI) - Définir le contour des ASA et fiabiliser le cadastre - Constituer les statuts - Appuyer les maires pour les premières assemblées générales
Public(s) cible(s)	Propriétaires forestiers
Structure(s) porteuse(s)	Services de l'État (DDT, SDIS), ONF, communes, CCTOVAL
Partenaire(s) éventuel(s)	CRPF, Fransylva, notaires du territoire, SAFER
Liens avec les services et projets internes	PCAET <i>CFT : fiche A.2 (formation des élus), fiche A.5 (communication incendie), fiche C.5 (regroupements forestiers), fiche C.6 (structuration incendie), fiche D.1 (surveillance et sensibilisation), fiche E.1 (signalétique, régulation d'accès)</i>
Calendrier prévisionnel	Projet à part entière, à porter sur plusieurs mois minimum : réflexions sur la constitution des ASA (contours, statuts, membres...), identification, contact des propriétaires et rencontres pour travailler sur le sujet... 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029

Budget estimatif et financements potentiels	- Aides potentielles pour la constitution des ASA : MASA, DRAAF - À la suite de sa constitution, l'ASA lève une taxe à l'hectare pour mettre en œuvre son plan d'actions (généralement +/- 3€/ha/an) et peut prétendre aux aides DFCI du MASA (jusqu'à 80% de subvention pour les équipements) - Projet de regroupement : environ 80 jours d'animation pour une centaine d'hectares / cinquantaine de propriétaires (mission à part entière) - Environ 5 jours d'animation /an pour le lancement du projet (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Contours des ASA définis - Nombre d'ASA proposées et constituées - Nombre de propriétaires impliqués dans cette démarche
Enjeux associés (diagnostic)	→ Améliorer la prévention des feux de forêts sur le territoire et faciliter les moyens de lutte

D. CONNAÎTRE ET PROTÉGER

D.1

Initier des actions de surveillance, de collecte de données et de sensibilisation face aux risques et perturbations en forêt

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ La quasi-entièreté des forêts du territoire sont jugées à risque d'incendie prioritaire par arrêtés préfectoral et interministériel : les zones combinant forte densité de population, accueil du public, activités et massifs à risque doivent faire l'objet d'une attention particulière → La fréquentation des forêts peut s'accompagner de comportements abusifs : dépôts d'ordures, dégradations et dérangements du milieu (sports mécaniques, événements festifs...), cueillettes excessives sans accord du propriétaire, activités pouvant provoquer des départs de feux, conflits d'usage, non-respect de la propriété privée, etc. Cependant, ces comportements restent localisés et ne constituent pas de problématiques majeures sur le territoire → Des conséquences directes du changement climatique sont déjà visibles sur les peuplements forestiers du territoire, et devraient s'accroître : affaiblissements des arbres, dépérissements liés au stress hydrique, propagations de parasites de faiblesse... (entre 2011 et 2021, la mortalité des arbres a augmenté de 68% en région Centre-Val de Loire) → Certaines essences du territoire sont particulièrement impactées : chênes sessile, pédonculé et châtaignier, mais aussi frêne, peuplier, pin sylvestre... → Des déséquilibres sylvo-cynégétiques sont constatés sur le territoire, engendrant des problèmes de régénération des forêts, principalement occasionnés par les cervidés : abroutissements des jeunes plants, écorçages par frottements... → Plusieurs EEE, pouvant concurrencer les essences forestières locales, ont été observées sur le territoire : raisin d'Amérique, ailanthe, érable negundo, robinier, laurier palme, bambou... Ces EEE ont un impact moindre que d'autres pressions, mais leur suivi reste nécessaire au vu de leur capacité de propagation rapide
Descriptif : sous-actions et précisions	- Envisager une rotation pluriannuelle de surveillance et sensibilisation sur les risques et perturbations en forêt - Cibler des zones forestières sensibles : risque d'incendie, enjeux de biodiversité, fréquentation du public (dérangement et dégradation du milieu, dépôts d'ordures...), etc. - Mettre en place des patrouilles volontaires (sapeurs forestiers, services civiques, SNU, gardes forestiers...) pour surveiller et sensibiliser - Accentuer la surveillance lors de périodes à risque d'incendie (ex. CCFF de Saint-Nicolas-de-Bourgueil), avec l'utilisation de véhicules dotés de réservoirs d'eau pour pouvoir intervenir directement au besoin - Recenser des données de dépérissements et d'autres problématiques sur le terrain pour orienter la gestion selon les situations - Accroître les études terrain pour améliorer le suivi des problématiques forestières et délimiter des "zones critiques" d'intervention prioritaire : dégâts de gibier, dégâts de sécheresse, propagation de maladies, de ravageurs, d'EEE, évolution des réserves d'eau, dépérissements (<i>méthodes Archi et Dépéris du CNPF-IDF</i>) ... - Former des bénévoles à la santé des forêts (randonneurs, chasseurs...) pour des observations/diagnostics sur le terrain et l'envoi de bilans

	- Relayer les contacts des correspondants-observateurs locaux du DSF (CRPF, ONF) aux propriétaires, pour créer des signalements - Créer de cartes de dépérissements/problématiques à l'échelle du territoire (centralisation CCTOVAL, mise à jour du diagnostic de la charte) - Faire du lien avec le <i>projet Sycomore</i>
Public(s) cible(s)	Communes et élus, habitants du territoire, propriétaires forestiers, usagers des forêts, ETF
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, communes, DSF (correspondants-observateurs)
Partenaire(s) éventuel(s)	CRPF, ONF, FDC, Fredon, SDIS, DDT, CD 37, associations locales (dont chasse), PNR, CPIE, associations de protection de la nature, OFB, Gendarmerie/Police municipale, CDRP, structure de recherche (Sycomore)...
Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000, PCAET, GEMA, futur poste en charge du PICS <i>CFT : fiche A.5 (communication incendie), fiche B.2 (sorties en forêt), fiche D.2 (zones à enjeux de biodiversité), fiche D.4 (équilibre sylvocynégétique), fiche E.1 (signalétique, régulation d'accès), fiche E.2 (comportements respectueux)</i>
Calendrier prévisionnel	Animation et surveillance en continu, avec des temps forts de préparation puis de surveillance de certains risques en amont et lors de la période estivale 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Aides de l'État : service civique, SNU, France 2030 pour des reboisements de peuplements sinistrés ou dépérissants, DRAAF (pour mieux connaître les risques en forêt via le dispositif ADEVBOIS) ... - Environ 5 jours d'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de personnes formées, et engagées sur le terrain - Patrouilles de surveillance/sensibilisation mises en place - Données relevées lors des sorties terrain - Cartographies des dépérissements/problématiques en forêt
Enjeux associés (diagnostic)	→ Favoriser une fréquentation respectueuse des milieux forestiers, en limitant les risques associés (risque d'incendie, dégradation, perturbation...) → Initier des projets communaux autour de la forêt et du bois → Améliorer la prévention des feux de forêts sur le territoire et faciliter les moyens de lutte → Améliorer la considération de la biodiversité dans la gestion des forêts et favoriser sa présence (tout en assurant les autres fonctions des milieux forestiers) → Développer le suivi de certaines pressions (attaques sanitaires, déséquilibres forêt-gibier, EEE...), et tenter d'y remédier

D.2

Identifier et définir des espaces favorables à la biodiversité à l'échelle des massifs forestiers et rechercher une continuité entre ces derniers

Niveau de priorité	 
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Des zonages environnementaux (plus de 50% des forêts sous Natura 2000, 12% sous ZNIEFF, des ENS...) existent sur le territoire mais sont parfois peu considérés dans la gestion sylvicole → Le pourcentage des forêts du territoire sous ZNIEFF va fortement augmenter car une vaste ZNIEFF de type II a été validée en 2024, incluant un grand nombre de ZNIEFF de type I et II déjà existantes, des sites ou parties de sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), et la quasi-totalité du massif forestier de la CCTOVAL → Au-delà des zonages environnementaux, de nombreuses espèces sont également présentes au sein de forêts « hors-zonage », la biodiversité y est souvent plus commune mais tout aussi essentielle (avec un manque de connaissances sur certains groupes d'espèces, notamment de la part des propriétaires) → Quelques îlots de vieilles forêts sont présents sur le territoire : des forêts à la fois anciennes (occupation forestière de longue date) et matures (présence de gros voire très gros bois), très favorables à l'accueil de biodiversité (notamment celle inféodée au bois mort comme des insectes, champignons, micro-organismes...) → Les arbres matures ou morts (gros voire très gros bois, à multiples dendromicrohabitats) sont parfois trop fortement voire systématiquement prélevés → Des pratiques sylvicoles pouvant inhiber la présence de biodiversité en cas d'excès : plantations monospécifiques (banalisation des milieux), tassements des sols, exports de biomasse, cycles sylvicoles raccourcis, vastes coupes rases, non-respect des périodes de reproduction/nidification... → Une gestion forestière majoritairement réfléchie à l'échelle parcellaire ou du DGD et non à celle du massif boisé dans sa globalité, pouvant entraîner des coupes multiples et synchrones dans un même secteur par exemple, sources de perturbations de la biodiversité locale → Des outils créés pour considérer et favoriser la biodiversité en forêt (IBP, annexes vertes, contrats et charte Natura 2000, TVB...), mais une utilisation faible, floue voire inexistante sur le territoire
Descriptif : sous-actions et précisions	- Réaliser des inventaires de biodiversité en forêt ou d'autres études sur le sujet pour mieux la connaître et la favoriser - Par exemple, déployer le dispositif <i>IBP (CNPF, INRAE)</i> à l'échelle du territoire pour avoir une vision d'ensemble du potentiel d'accueil en biodiversité des massifs forestiers locaux - Promouvoir les préconisations de gestion qui découlent de ces études afin de favoriser la présence et la protection de la biodiversité (<i>guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière du CRPF</i>) - Localiser et cartographier les boisements à enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire, et notamment les vieilles forêts - Utiliser différents critères de sélection des boisements : forêts anciennes à peuplements matures (notamment feuillus), boisements humides et alluviaux, zones ouvertes... - S'appuyer sur les données naturalistes existantes, les cartographies de zonages environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF...) et l'étude réalisée par <i>ANEPE Caudalis</i> pour l'identification de ces boisements - Définir un objectif chiffré de boisements à enjeux de biodiversité à préserver selon cette pré-étude (en pourcentage, à l'échelle du territoire)

	- Soutenir la mise en place de zones favorables à l'accueil de biodiversité, à l'échelle d'une propriété forestière ou d'un massif - Selon l'identification préalable, contacter les propriétaires concernés pour échanger sur le sujet (présenter les enjeux de biodiversité et les moyens/outils pour la préserver, comme la mise en place d'îlots de vieillissement et sénescence, d'ORE...) - S'appuyer sur une réflexion géographique et temporelle pour définir ces zones, à une échelle supérieure de celle des DGD (ex. rotation des coupes dans le temps et dans l'espace entre propriétés, pour limiter les perturbations d'espèces) - Rechercher une continuité entre ces zones (ex. trame de vieux bois) - Convertir certains biens sans maître en îlots de sénescence/libre-évolution - Les parcelles non gérées (i.e. en libre évolution) peuvent présenter un intérêt pour la biodiversité (non-dérangement, préservation d'habitats), et contribuer à l'hétérogénéité des milieux et à la diversité en essences (concept de forêt mosaïque) - Volonté de « non-gestion » à officialiser pour ancrer ce choix et obtenir de la donnée. Sinon, intégrer ces parcelles dans une logique plus globale de gestion multifonctionnelle - Agir en faveur de la biodiversité via les documents d'urbanisme Identifier et inscrire les lieux d'intérêt écologique et à forte biodiversité dans les PLU, de manière proportionnée, après consultation du <i>guide de la DDT sur la définition des EBC dans les PLU</i> et des <i>guides de Fibois sur la prise en compte du patrimoine forestier dans les documents d'urbanisme</i> (ex. arbres remarquables, linéaires d'intérêt écologique, zones à enjeux... mais pas l'ensemble des surfaces forestières)
Public(s) cible(s)	Propriétaires forestiers, communes et élus
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, Natura 2000, communes, CRPF, ONF
Partenaire(s) éventuel(s)	Associations de protection de la nature, CPIE, CEN, PNR, Fransylva, SAFER, DDT, OFB, DREAL
Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000 <i>CFT : fiche A.2 (formation des élus), fiche A.3 (gestion durable), fiche A.4 (formation biodiversité), fiche C.2 (bois hors standards), fiche D.3 (diversité de milieux), fiche E.1 (signalétique, régulation d'accès), fiche E.2 (comportements respectueux)</i>
Calendrier prévisionnel	Projet sur les boisements à enjeux de biodiversité à part entière, à porter sur plusieurs mois (dans le cadre d'un stage par exemple) : identification, contact des propriétaires et rencontres pour travailler sur le sujet... puis animation au fil de l'eau selon les retours Animation en continu pour les autres points 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Subventions potentielles pour ce type d'actions : fonds Nature Impact du WWF (prochainement relancé), outils Natura 2000 (défiscalisation avec la charte, aides avec les contrats forestiers prochainement), Fondation Groupe EDF, PSE, OFB, portail ARB, Banque des territoires, CDC Biodiversité... - Rémunération percevable en compensation du manque à gagner de la non-valorisation des bois au sein d'un îlot de sénescence (contrat forestier Natura 2000 autres régions) : de 5000 à 7000 € pour 30 ans (variable selon les peuplements)

	- Projet sur les boisements à enjeux de biodiversité : environ 50 à 100 jours d'animation selon la taille du massif et les retours (mission qui pourrait faire l'objet d'un stage) - Environ 15 jours d'animation /an pour les autres points, à potentiellement plus selon les retours (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Zones identifiées à enjeux de biodiversité (surface, localisation) - Zones définies pour la préservation de la biodiversité (surface, localisation), continuité - Nombre de propriétaires contactés et impliqués dans la démarche - Cartographies synthétiques par secteur (IBP, inventaires...)
Enjeux associés (diagnostic)	→ Assurer le maintien d'une mosaïque de milieux sur le territoire → Améliorer la considération de la biodiversité dans la gestion des forêts et favoriser sa présence (tout en assurant les autres fonctions des milieux forestiers) → Faire connaître la biodiversité présente en forêt et les moyens de la préserver

D.3

Maintenir une diversité de milieux sur le territoire et promouvoir des préconisations de gestion durable en ce sens

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Des pratiques sylvicoles pouvant inhiber la présence de biodiversité en cas d'excès : plantations monospécifiques (banalisation des milieux), tassements des sols, exports de biomasse, cycles sylvicoles raccourcis, vastes coupes rases, non-respect des périodes de reproduction/nidification... → Des zonages environnementaux (plus de 50% des forêts sous Natura 2000, 12% sous ZNIEFF, des ENS...) existent sur le territoire mais sont parfois peu considérés dans la gestion sylvicole → Le pourcentage des forêts du territoire sous ZNIEFF va fortement augmenter car une vaste ZNIEFF de type II a été validée en 2024, incluant un grand nombre de ZNIEFF de type I et II déjà existantes, des sites ou parties de sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), et la quasi-totalité du massif forestier de la CCTOVAL → Il existe une diversité de milieux associés aux forêts locales, améliorant leur potentiel d'accueil de biodiversité : milieux humides (mares forestières, cours d'eau), milieux ouverts (landes, prairies) ... → Certains milieux associés comme les landes ou les milieux humides disparaissent (fermeture du milieu, plantations, dégradations lors de travaux forestiers...) → Des outils créés pour considérer et favoriser la biodiversité en forêt (IBP, annexes vertes, contrats et charte Natura 2000, TVB...), mais une utilisation faible, floue voire inexistante sur le territoire
Descriptif : sous-actions et précisions	- Promouvoir des pratiques durables en faveur d'une diversité de milieux forestiers, à l'échelle d'une propriété forestière ou d'un massif - Identifier les grands espaces forestiers monospécifiques pour envisager une diversification de ces derniers sur le long terme (tendre vers le concept de forêt mosaïque) : sensibiliser les propriétaires et gestionnaires d'espaces forestiers "monotones" à ce sujet - Limiter la transformation totale de certains peuplements forestiers (ex. les coupes rases de feuillus pour des plantations monospécifiques de résineux) - Considérer les enjeux de biodiversité en amont de travaux et plantations (selon les contextes, maintenir une part d'essences indigènes et feuillues, favorables à la biodiversité locale) - Favoriser les corridors écologiques entre milieux d'intérêt (TVB) - Répertorier les milieux d'intérêt écologique, annexes aux forêts, pour agir en leur faveur - Identifier notamment les milieux ouverts (landes, prairies...) et humides (mares, cours d'eau, zones humides) proches ou au sein de massifs forestiers - Communiquer aux propriétaires concernés les méthodes pour les préserver, les entretenir, les restaurer (des aides existent) et assurer une continuité entre ces derniers (TVB) - Définir un objectif chiffré de zones annexes à préserver ou restaurer selon cette pré-étude (en pourcentage, à l'échelle du territoire) - À travers des sessions encadrées, réinstaurer ponctuellement certaines pratiques traditionnelles qui permettent une diversité de milieux (affouage, coupe de bruyères...) et communiquer dessus
Public(s) cible(s)	Propriétaires forestiers, gestionnaires (identifiés à la DRAAF), experts (association régionale), coopératives (des listes existent), exploitants, ETF (association régionale), ONF, CRPF

Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, Natura 2000, CRPF, ONF
Partenaire(s) éventuel(s)	Associations de protection de la nature, CPIE, CEN, OFB, DREAL, PNR, CETEF, Fransylva, agriculteurs (travaux de restauration), exploitants de brande (ex. au Camp du Ruchard) et associations locales sur les pratiques anciennes (ex. à Gizeux) pour le maintien de landes, CMA (RSE), CCI (RSE), entreprises du territoire (RSE)
Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000, GEMA, service développement économique (pour mobiliser d'importantes entreprises du territoire et faire du lien avec leur volet RSE : financement d'actions de préservation de la nature, « vitrine » PNR et Natura 2000 pour leur communication...) <i>CFT : fiche A.3 (gestion durable), fiche A.4 (formation biodiversité), fiche C.2 (bois hors standards), fiche D.2 (zones à enjeux de biodiversité)</i>
Calendrier prévisionnel	Animation en continu et projets ponctuels à co-porter avec le service environnement de la CCTOVAL : identification, contact des propriétaires et rencontres pour travailler sur le sujet 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Subventions potentielles pour ce type d'actions (ex. restauration d'étangs, de landes...) : PSE (budget RSE des entreprises à possiblement allouer à ces sujets), Fonds vert (MTECT), Agence de l'eau, Fondation Groupe EDF, outils Natura 2000 (défiscalisation avec la charte, aides avec les contrats), PNA, OFB, portail ARB, Banque des territoire, CDC Biodiversité... - Coût de restauration d'une mare : de 1500 à 5000 € (selon les travaux) - Coût de restauration d'une lande : environ 3€ /m² (arrachages des arbres et rhizomes, broyage, étrépage, neutralisation des drains) - Environ 5 jours d'appui à l'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Cartographies des milieux d'intérêt écologique par secteur (annexes aux forêts) - Projets de préservation / d'entretien / de restauration des milieux d'intérêt écologique (surface, type) - Nombre d'événements portant sur les pratiques traditionnelles et taux d'affluence - Évolution des espaces forestiers monospécifiques, surface « diversifiée »
Enjeux associés (diagnostic)	→ Assurer le maintien d'une mosaïque de milieux sur le territoire

D.4

Tendre vers un équilibre sylvocynégétique à l'échelle du territoire

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Des déséquilibres sylvo-cynégétiques sont constatés sur le territoire, engendrant des problèmes de régénération des forêts, principalement occasionnés par les cervidés : abroutissements des jeunes plants, écorçages par frottements... → Ces déséquilibres sont dus à l'accroissements des populations de gibier, dont les causes sont diverses : nourrissage abusif, absence de prédateurs naturels, attribution insuffisante de bracelets, hiver plus doux... → Face à ces déséquilibres, des réglementations ou de nouvelles méthodes se mettent en place (interdictions d'agrainer, méthode Brossier-Pallu, plateforme nationale forêt-gibier...), mais ces dernières restent peu utilisées sur le territoire → Les dégâts de gibier en forêt commencent toutefois à être de plus en plus pris en compte (le CRPF et l'ONF font occasionnellement des signalements de dégâts de gibier sur la plateforme nationale forêt-gibier, et appuient l'augmentation des plans de chasse en soutenant la distribution de davantage de bracelets), mais les propriétaires forestiers restent globalement peu demandeurs d'accompagnement / suivi sur ces sujets sur le territoire (pour l'instant) → Les services de l'État ont la main sur ce sujet, mais les avancées restent faibles (prix des bracelets, taxes à l'hectare, dégâts et remboursements, régénération forestière, sécurité, etc.) → L'enjeu financier des dégâts de gibier est important pour les agriculteurs (pertes de rendements, changements de cultures ou de pratiques d'élevage...), mais également pour les forestiers, qui n'ont pas de compensations financières → Les surpopulations locales de gibier pourraient augmenter à terme le nombre de battues administratives nécessaires à leur régulation. Des écarts sont constatés entre les plans de chasse et leurs taux de réalisation, notamment car la chasse coûte chère (et car il y a de moins en moins de chasseurs)
Descriptif : sous-actions et précisions	- Instaurer une concertation entre forestiers et chasseurs pour échanger sur les déséquilibres forêt-gibier et trouver des pistes de solutions - Exemples d'outils : <i>plateforme nationale forêt-gibier du GIP ATGeRi</i> (signalement de dégâts de gibier), <i>méthode Brossier-Pallu</i> (outil de médiation entre chasseurs et propriétaires/gestionnaires forestiers, avec constat de dégâts de gibier en forêt et proposition de mesures pour y remédier) - Accroître si nécessaire la pression de chasse pour davantage réguler les populations de gibier (dans certains secteurs trop fortement impactés par les dégâts de gibier notamment) - Inciter les maires et élus à reconsidérer leurs plans de chasse en forêt communale pour mettre en place certaines mesures en faveur d'un équilibre sylvocynégétique Une forêt pérenne est une forêt qui peut se renouveler facilement, certaines mesures peuvent donc être prises localement pour limiter l'impact du gibier sur les régénérations forestières : affermir les interdictions d'agrainer en forêt (afin de limiter les pratiques de nourrissage ou d'agrainer abusif, et donc des accroissements trop importants de populations de gibier), adapter les plans de chasse au contexte local, attirer des prédateurs...
Public(s) cible(s)	Communes et élus, propriétaires forestiers, FDC, syndicats et sociétés de chasse
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, communes, DDT, FDC, CRPF (réfèrent chasse), ONF, services de l'État

Partenaire(s) éventuel(s)	Fransylva, syndicats et sociétés de chasse, chambre d'agriculture, gestionnaires et experts forestiers, coopératives forestières
Liens avec les services et projets internes	CFT : fiche A.2 (formation des élus), fiche A.3 (gestion durable), fiche D.1 (surveillance et sensibilisation)
Calendrier prévisionnel	Animation en continu Sessions d'informations ponctuelles : 1 par an sur la période d'animation de la CFT 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Coût des protections face au gibier (HT) : - Engrillagement : 10 à 20 € du mètre linéaire soit environ 3 000 €/ha - Clôture électrique : 5 € du mètre linéaire soit environ 1 000 €/ha - Gaine/manchon de protection individuelle ou arbre de fer : 1,40 à 2 €/plant soit environ 2000 à 3000 €/ha - Répulsif : 300 €/passage pour une plantation à 1 500 plants/ha, et plusieurs passages sont nécessaires pour « sortir » le peuplement - Coût d'une prestation (formation) : de 1000 à 4000 € environ + 500 € de supports de communication - Environ 10 jours d'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Signalements renseignés sur la plateforme nationale forêt-gibier - Évolution de l'indice de pression du gibier par secteur - Nombre de sessions organisées sur la méthode Brossier-Pallu, nombre de participants (propriétaires forestiers et chasseurs) - Mesures prises par les communes sur le sujet
Enjeux associés (diagnostic)	→ Développer le suivi de certaines pressions (attaques sanitaires, déséquilibres forêt-gibier, EEE...), et tenter d'y remédier

E. ENCADRER

E.1

Améliorer la signalétique en forêt et y réguler l'accès au besoin (périodes à risque d'incendie, massifs privés, zones à enjeux de biodiversité, chasse)

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Différentes activités récréatives ont lieu en forêt : sportives (randonnées, trail, VTT, équitation...), de loisirs ou autres (chasse, cueillette, sorties naturalistes, promenades...), via des clubs/associations ou plus individuellement (pour faciliter leur organisation, des sentiers balisés multimodaux existent au sein des massifs forestiers du territoire) → En dehors des sentiers balisés, les forêts du territoire ne sont globalement pas (ou peu) aménagées pour l'accueil du public, pour diverses raisons : proportion très majoritaire de forêts privées, difficulté d'accès de certains massifs (éloignés des centres-villes), manque d'intérêt paysager, risque d'incendie... → Le tourisme nature est faiblement développé au sein des forêts du territoire (pas de surfréquentation en période touristique), ces dernières sont cependant appréciées pour leur fraîcheur l'été → La fréquentation des forêts peut s'accompagner de comportements abusifs : dépôts d'ordures, dégradations et dérangements du milieu (sports mécaniques, événements festifs...), cueillettes excessives sans accord du propriétaire, activités pouvant provoquer des départs de feux, conflits d'usage, non-respect de la propriété privée, etc. Cependant, ces comportements restent localisés et ne constituent pas de problématiques majeures sur le territoire → Un manque d'acculturation au risque d'incendie est constaté sur le territoire → De nouvelles réglementations ont été instaurées pour les massifs classés à risque d'incendie, comme les OLD ou la mise en place d'ASA de DFCI
Descriptif : sous-actions et précisions	- Mettre en place des panneaux de prévention incendie sur le territoire (possibilité d'étendre à d'autres thématiques) - Localiser des endroits stratégiques du territoire pour leur implantation : parkings et zones d'accueil du public proches de massifs à risque, départs de sentiers sportifs (randonnée, VTT, trail, boucles équestres), activités de pleine nature (ex. accrobranche de Rillé, étangs de pêche en forêt) ... - Renseigner différentes informations : interdictions (fumer, allumer un feu, activités à risque...), bons gestes en cas de feu, contacts de secours, amendes encourues, arrêtés en cours (préfectural, communal), renvoi au <i>baromètre du risque d'incendie de la préfecture d'Indre-et-Loire</i>... - Organiser des commandes groupées pour faciliter leur mise en place et garantir leur uniformité sur le territoire - Rappeler les autres comportements respectueux à adopter en forêt : respect de l'environnement (dégradation, dépôt d'ordures, dérangement...), règles de "vivre ensemble" entre usagers, autorisations/ interdictions au sein des forêts (notamment selon leur statut public ou privé) - Accentuer les mesures de prévention du risque d'incendie lors de périodes sensibles - Inciter les communes à mettre en place des arrêtés municipaux lors de périodes à risque d'incendie, régulant voire interdisant l'accès et certaines activités au sein des massifs forestiers (ex. à Benais) - Expliquer ces mesures auprès du grand public, dans les communes et en forêt, pour favoriser leur respect (affichages, articles via les moyens de communication communaux...)

	- Clarifier les chemins autorisés au grand public en forêt - Identifier et délimiter les chemins utilisables par le grand public (chemins communaux notamment), et les distinguer des chemins privés, ruraux ou d'exploitation (balisage, panneautage) ... (éventuelle mutualisation entre communes pour ce travail, lien avec les futures ASA) - Clarifier les règles d'accessibilité ou non à certains sentiers forestiers (panneaux d'information, cartes, barrières...) - Mieux communiquer sur le statut privé d'une majorité des massifs forestiers du territoire et la réglementation associée (ex. demande d'autorisation), informer des droits des propriétaires forestiers privés et de leur responsabilité en cas d'accident dans leur forêt (éviter d'inclure des massifs privés dans la pratique de loisirs, les circuits touristiques...) - Entretien des chemins communaux et les sentiers pédestres (plans à fournir + lien OLD), voire en recréer au besoin, en prenant soin d'indiquer les parcours possibles - Mieux réguler les accès aux véhicules motorisés en forêt (quad, moto, 4x4...) - Étudier le <i>guide du PNR LAT sur « La circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels »</i> - Restreindre l'accès à certains chemins communaux au besoin - Signaler les secteurs à faune et flore d'intérêt pour en limiter l'accès si nécessaire Restreindre la fréquentation au sentier seul au sein de ces secteurs souvent fragiles, voire en limiter ou interdire l'accès à certaines périodes (saisonnalité à respecter pour le non-dérangement de la reproduction/nidification par exemple) - Mieux délimiter les zones de chasse en cours pour que les autres usagers des forêts puissent se rendre en zone non chassée - Développer le dialogue avec la FDC, échanger avec les chasseurs pour étudier les moyens existants ou possibles à mettre en place à ce propos - Communiquer sur les outils en cours de développement : <i>couche Géoportail « lot de chasse »</i>, application nationale de délimitation des zones de chasse en cours... - Le cas échéant, fermer les chemins communaux concernés par la chasse lors de battues, via des arrêtés municipaux
Public(s) cible(s)	Communes et élus, futures ASA, habitants du territoire, syndicats et sociétés de chasse
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, communes, offices de tourisme, FDC
Partenaire(s) éventuel(s)	DDT, DREAL, SDIS, CD 37, SAFER, propriétaires forestiers, Fransylva, ONF, CRPF, PNR, associations locales, associations de protection de la nature, OFB, CPIE, ONF, syndicats et sociétés de chasse, Gendarmerie/Police municipale, CDRP...
Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000, PCAET, service développement territorial (tourisme), futur poste en charge du PICS <i>CFT : fiche A.5 (communication incendie), fiche B.2 (sorties en forêt), fiche D.1 (surveillance et sensibilisation), fiche D.2 (zones à enjeux de biodiversité), fiche E.2 (comportements respectueux)</i>
Calendrier prévisionnel	Projets ponctuels à engager sur plusieurs mois durant la période d'animation de la CFT (panneaux de prévention, clarification des chemins) Animation en continu pour les autres points 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029

Budget estimatif et financements potentiels	- Aides du Fonds vert (MTECT) pour des projets d'acculturation au risque d'incendie - Aides potentielles pour la mise en place de panneaux informatifs : LEADER, région Centre-Val de Loire, OFB, Agenda 21, offices de tourisme, CD 37... - Coût d'un panneau d'information à l'unité (pancarte A2 sur poteau) : 50 à 150 € HT - Coût d'une étude de la SAFER (ex. pour l'identification des chemins et de leur statut par commune) : environ 20 000 € pour toute la CCTOVAL - Environ 15 jours d'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Actions de prévention sur ces sujets (arrêtés) et communication associée (affichages, articles...) - Nombre de panneaux de prévention du risque d'incendie - Cartographies clarifiées des chemins et de leur statut par commune - Signalements des secteurs à faune et flore d'intérêt
Enjeux associés (diagnostic)	→ Favoriser une fréquentation respectueuse des milieux forestiers, en limitant les risques associés (risque d'incendie, dégradation, perturbation...) → Améliorer la prévention des feux de forêts sur le territoire et faciliter les moyens de lutte → Faire connaître la biodiversité présente en forêt et les moyens de la préserver → Concilier et soutenir les diverses activités qui se déroulent en forêt

E.2

Communiquer sur les comportements respectueux à adopter en forêt, pour préserver le milieu et concilier les activités qui s'y déroulent

Niveau de priorité	
Constat sur le territoire (diagnostic)	→ Différentes activités récréatives ont lieu en forêt : sportives (randonnées, trail, VTT, équitation...), de loisirs ou autres (chasse, cueillette, sorties naturalistes, promenades...), via des clubs/associations ou plus individuellement (pour faciliter leur organisation, des sentiers balisés multimodaux existent au sein des massifs forestiers du territoire) → La chasse est la principale activité récréative des forêts, bien que le nombre de chasseurs diminue globalement dans le département → En dehors des sentiers balisés, les forêts du territoire ne sont globalement pas (ou peu) aménagées pour l'accueil du public, pour diverses raisons : proportion très majoritaire de forêts privées, difficulté d'accès de certains massifs (éloignés des centres-villes), manque d'intérêt paysager, risque d'incendie... → Le tourisme nature est faiblement développé au sein des forêts du territoire (pas de surfréquentation en période touristique), ces dernières sont cependant appréciées pour leur fraîcheur l'été → La fréquentation des forêts peut s'accompagner de comportements abusifs : dépôts d'ordures, dégradations et dérangements du milieu (sports mécaniques, événements festifs...), cueillettes excessives sans accord du propriétaire, activités pouvant provoquer des départs de feux, conflits d'usage, non-respect de la propriété privée, etc. Cependant, ces comportements restent localisés et ne constituent pas de problématiques majeures sur le territoire
Descriptif : sous-actions et précisions	- Créer une page sur les comportements respectueux à adopter en forêt dans l'onglet CFT du site internet de la CCTOVAL Expliquer les bons gestes ainsi que les informations à connaître avant de se rendre en forêt (réglementation, arrêtés, périodes de chasse, contacts utiles, risques, amendes encourues...) - Diffuser un document cadre sur les comportements respectueux à adopter en forêt pour limiter les nuisances (notamment aux offices de tourisme du territoire) - Expliquer les bons gestes ainsi que les informations à connaître avant de se rendre en forêt (réglementation, arrêtés, contacts utiles, risques, amendes encourues...) - Détailler également les activités qui s'y déroulent afin de limiter les conflits d'usage - Il existe des <i>guides de l'ONF sur le sujet : charte du promeneur, non aux déchets...</i> - Sensibiliser et encadrer le grand public lors de sorties organisées en forêt - Informer notamment des risques existants en forêt, des dégradations et perturbations du milieu à éviter - Lors de fortes fréquentations, cantonner le public à des sites et circuits adaptés - Faire des communications spécifiques auprès des associations ou autres structures qui organisent des activités et événements en forêt - Échanger sur les parcours possibles (ex. pour les événements sportifs), les règles et interdictions en forêt, les dates et lieux... en tenant compte des périodes de chasse, des périodes à risque d'incendie, de la réglementation actuelle, des autres usagers en forêt...

	- Appuyer la communication sur les risques (incendies, dérangement de la biodiversité, dégradation du milieu...) auprès des organisateurs de manifestations publiques (ex. affiches à mettre en place lors d'événements) - Améliorer le côté préventif/communication afin d'éviter d'avoir recours à du réglementaire voire répressif : transmettre ces préconisations aux communes (ex. lors de conférences des maires ou de formations des élus), et aux associations (ex. via Id37) - Des mesures de modification de l'évènement en fonction des risques peuvent être stipulées dans les conventions avec les communes (possible déplacement, report voire annulation selon les conditions météorologiques par exemple)
Public(s) cible(s)	Communes et élus, habitants du territoire, associations/activités du territoire en lien avec les forêts, organisateurs d'événements/manifestations publics
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, communes, offices de tourisme, Id37 (lien avec les associations)
Partenaire(s) éventuel(s)	ONF, Fransylva, PNR, associations/activités du territoire en lien avec les forêts, DDT, SDIS, CD 37, FDC, syndicats et sociétés de chasse, OFB, Gendarmerie/Police municipale, CDRP...
Liens avec les services et projets internes	TEN, Natura 2000, PCAET, service développement territorial (tourisme), futur poste en charge du PICS <i>CFT : fiche A.5 (communication incendie), fiche B.2 (sorties en forêt), fiche D.1 (surveillance et sensibilisation), fiche E.1 (signalétique, régulation d'accès)</i>
Calendrier prévisionnel	Animation en continu 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Aides potentielles pour de la communication sur ces sujets : LEADER, région Centre-Val de Loire, OFB, Agenda 21, Fonds vert (MTECT), offices de tourisme, CD 37... - Coût d'édition de dépliants d'information (A4) : 500 € /2000 exemplaires (puis 100 € /1000 supplémentaires) - Environ 5 jours d'animation /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Actions de communication à ce sujet (affichages, articles, arrêtés, panneaux...) - Nombre de structures sensibilisées - Documents supports transmis - Onglet CFT du site de la CCTOVAL complété
Enjeux associés (diagnostic)	→ Favoriser une fréquentation respectueuse des milieux forestiers, en limitant les risques associés (risque d'incendie, dégradation, perturbation...) → Concilier et soutenir les diverses activités qui se déroulent en forêt

F. ANIMER ET SUIVRE

Actions structurantes, intrinsèques à l'animation de la charte forestière et à la gestion du patrimoine forestier intercommunal (mise en œuvre continue dans le temps donc sans niveau de priorité)

F.1	
Assurer l'animation et le suivi des actions de la charte forestière et des projets forestiers parallèles portés par la CCTOVAL	
Descriptif : sous-actions et précisions	- Animer le réseau de partenaires techniques et d'élus qui pilotent le projet de CFT - Au besoin, mobiliser tout autre acteur forestier local pouvant jouer un rôle dans le projet de CFT (propriétaires forestiers, professionnels de la filière forêt-bois...) - Mettre en œuvre le plan d'actions de la CFT et réaliser son suivi dans la durée - Communiquer sur la CFT et les actions mises en place - Rechercher des financements pour les actions de la CFT - Initier au besoin tout autre projet forestier pouvant être porté par la CCTOVAL, qui participerait à l'instauration ou au maintien d'une gestion multifonctionnelle et durable des forêts du territoire Exemples de projets menés : étude des parcelles forestières potentiellement sans maître avec la SAFER ; valorisation du bois couché suite à la tempête de 2021 avec Forestons!
Public(s) cible(s)	Territoire de la CCTOVAL
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, partenaires de la charte
Partenaire(s) éventuel(s)	Acteurs forestiers du territoire
Liens avec les services et projets internes	PCAET, TEN, Natura 2000, GEMA, services techniques, service développement économique, service développement territorial (tourisme), service PEEJ (petite enfance, enfance, jeunesse) et ALSH (animations jeunesse), service prévention et gestion des déchets
Calendrier prévisionnel	Animation en continu du plan d'actions de la CFT Environ 2 réunions de pilotage/suivi de la CFT à organiser par an sur la période d'animation 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Subventions potentielles dans le futur : appels à projets, AMI de la DRAAF, LEADER pour l'animation, PRI du FEADER pour l'animation ou pour des projets de la CFT, Fonds vert du MTECT (appui à l'ingénierie), ADEME, région Centre-Val de Loire, AMI du MASA... (les subventions portent cependant davantage sur l'élaboration des CFT que l'animation du plan d'actions) - Budget variable selon les projets et opportunités - Fonctionnement annuel (1 ETP) : environ 45 000 € - Temps consacré variable selon les projets, environ 10 jours de travail /an pour l'animation du réseau et la communication sur la CFT

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de réunions de pilotage/suivi de la charte avec les partenaires techniques et élus - Actions complétées ou engagées du plan d'actions (nombre et avancée) - Projets forestiers parallèles portés par la CCTOVAL (nombre et avancée)
--------------------------------------	--

F.2

Se tenir informé des réglementations et dynamiques forestières locales

Descriptif : sous-actions et précisions	- Assurer une veille réglementaire des sujets forestiers et tenir informés communes et élus le cas échéant - Conseiller et relayer tout contact/information en lien avec les forêts et la filière bois aux élus et administrés demandeurs (réponse aux sollicitations) Exemple : appuyer les communes dans la prévention des dégâts sur les chemins dus à l'exploitation forestière - S'impliquer dans le réseau des chartes forestières alentours (départements et régions limitrophes) La CCTOVAL est notamment impliquée dans un réseau d'animateurs de stratégies forestières territoriales du Grand Ouest (Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Centre-Val de Loire) - Mettre en place des projets communs avec les intercommunalités voisines porteuses de chartes forestières (CASVL, CCBV, CCSS)
Public(s) cible(s)	Territoire de la CCTOVAL, communes et élus, habitants du territoire
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, structures animatrices de chartes forestières (notamment les intercommunalités voisines), CRPF PDL, Fibois PDL, PNR
Partenaire(s) éventuel(s)	DDT (volet réglementaire)
Liens avec les services et projets internes	Natura 2000 (ZPS de Rillé présente sur 3 territoires de CFT)
Calendrier prévisionnel	Animation en continu Environ 4 réunions par an avec le réseau d'animateurs de stratégies forestières territoriales du Grand Ouest, projets ponctuels avec les intercommunalités voisines 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Budget variable selon les projets et opportunités - Environ 15 jours de travail /an (animation incluse dans la CFT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Actions de communication sur ces sujets - Nombre de participations aux rencontres et sessions d'échange du réseau des démarches forestières territoriales

F.3

Initier et coordonner les travaux forestiers relatifs au patrimoine intercommunal

Descriptif : sous-actions et précisions	- Participer à la mise en œuvre du régime forestier pour les parcelles intercommunales - S'impliquer dans la co-construction des objectifs du Plan d'Aménagement Forestier - Suivre la gestion des parcelles et valider certains travaux le cas échéant (ex. mise en sécurité du sentier LPO à Rillé) - Organiser des projets en lien avec ces parcelles (ex. les <i>Nuits des Forêts</i>, étude de l'<i>IBP</i>...) - Selon les contextes et opportunités, mettre en places des placettes forestières expérimentales tenant compte du changement climatique (éventuellement en chantier participatif), et prévoir des visites, de la communication... - Garantir la réalisation des OLD relatives aux propriétés de la CCTOVAL (bâti et parcelles forestières) - Sites prioritaires à suivre : Benais, Cinq-Mars-la-Pile et Rillé (débroussaillage réalisé, en cours ou planifié)
Public(s) cible(s)	Territoire de la CCTOVAL
Structure(s) porteuse(s)	CCTOVAL, ONF
Partenaire(s) éventuel(s)	DDT, SDIS
Liens avec les services et projets internes	PCAET, TEN, Natura 2000, GEMA, services techniques, service développement économique, service développement territorial (tourisme), service PEEJ (petite enfance, enfance, jeunesse) et ALSH (animations jeunesse), service prévention et gestion des déchets
Calendrier prévisionnel	Projets et travaux à coordonner et suivre chaque année sur la période d'animation de la CFT 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028 – 2029
Budget estimatif et financements potentiels	- Subventions potentielles : France 2030, région Centre-Val de Loire, ADEME, Label bas-carbone, mécénat (ex. Duramen en région), Fondation Groupe EDF, fonds Nature Impact du WWF (prochainement relancé), outils Natura 2000 (aides avec les contrats forestiers prochainement), aides à la certification, PSE, OFB, Banque des territoires, CDC Biodiversité... - Coût de mise en sécurité d'un sentier (abattage d'une trentaine d'arbres dépérissants) : environ 1000 € - Coût d'une plantation : environ 3000 €/ha (prix souvent doublé si achat de protections contre le gibier) - Coût d'un chantier d'expérimentation sur 2 à 3 ha : 15 000 € - Coût de travaux de débroussaillage conséquents (par un professionnel) : 1000 à 4000 €/ha (selon situation : broyage en plein ou sous couvert forestier) - Coût de maintien en état débroussaillé : environ 250 €/ha - Environ 15 jours de travail /an (animation incluse dans la CFT)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Élaboration du Plan d'Aménagement Forestier des parcelles intercommunales - Travaux sylvicoles réalisés au sein des parcelles intercommunales - Projets réalisés en lien avec les parcelles intercommunales - Taux de réalisation des OLD propres aux propriétés intercommunales
--------------------------------------	---

Documents, outils et sites ressources

Exemples de documents, outils et sites ressources mobilisables dans le cadre de la CFT (liste non exhaustive, mention de ces ressources en *italique* dans les fiches actions) :

- ADEME, 2018. *GERBOISE : Gestion raisonnée de la récolte de Bois Energie*.
En ligne : <https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/892-gerboise-gestion-raisonnee-de-la-recolte-de-bois-energie.html>
- ADEME, 2020. *Récolte durable de bois pour la production de plaquettes forestières*.
En ligne : <https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/4196-recolte-durable-de-bois-pour-la-production-de-plaquettes-forestieres.html>
- ANEPE Caudalis (BAETA, R.), 2019. *Pré-identification des secteurs potentiellement favorables à la nidification de la Cigogne noire au sein de la Zone de Protection Spéciale « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine »*. Année 1 – Vers la mise en place d'une cartographie des parcelles forestières à enjeux au sein de la ZPS. Association Naturaliste d'Etude et de Protection des Ecosystèmes CAUDALIS / Groupe Régional Cigogne Noire Centre / DREAL Centre Val de Loire, 18 p.
- Baludik, 2024. *Baludik : créateur de jeux de piste numériques*. En ligne : <https://baludik.fr/>
- BROSSIER P., PALLU J., 2016. *Le guide pratique de l'équilibre Forêt – Gibier : comment établir ou rétablir un équilibre Forêt – Gibier ?* En ligne : <https://equilibre-foret-gibier.fr/wp-content/uploads/2019/09/equilibre-foret-gibier-guide-complet-2019.pdf>
- CCTOVAL, 2022 (a). *La Charte Forestière de Territoire (CFT)*.
En ligne : <https://cctoival.fr/environnement/la-charte-forestiere-de-territoire/>
- CCTOVAL, 2022 (b). *Milieux aquatiques & Zones humides (GEMA)*.
En ligne : <https://cctoival.fr/environnement/milieux-aquatiques-zones-humides/>
- CCTOVAL, 2022 (c). *Natura 2000 – ZPS “Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine”*.
En ligne : <https://cctoival.fr/environnement/natura-2000/>
- CCTOVAL, 2022 (d). *Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*.
En ligne : <https://cctoival.fr/environnement/plan-climat-air-energie-territorial/>
- CCTOVAL, 2022 (e). *Territoire engagé pour la nature (TEN)*.
En ligne : <https://cctoival.fr/environnement/territoire-engage-pour-la-nature-2/>
- CCTOVAL, 2023. *Charte forestière de territoire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire – Document de diagnostic*.
- CNPF, s.d. *BioClimSol*. En ligne : <https://www.cnpf.fr/nos-actions-nos-outils/outils-et-techniques/bioclimsol>
- CNPF, INRAE, s.d. *IBP – Indice de biodiversité potentielle*.
En ligne : <https://www.cnpf.fr/nos-actions-nos-outils/outils-et-techniques/ibp-indice-de-biodiversite-potentielle>
- CNPF-IDF, DSF, 2018. *Dossier : dépérissements, décrire pour mieux agir*. (N.B. Guide sur les méthodes Archi et Dépéris). En ligne : https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/2022-09/FE246_bdef.pdf
- CRPF – Centre-Val de Loire – Île de France, 2009. *Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière*. En ligne : https://ifc.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/506245_guide_biodiversite_1_1.pdf
- CRPF – Centre-Val de Loire – Île de France, 2011. *Valorisation des stations et des habitats forestiers : guide de reconnaissance et de gestion pour la région Centre*. En ligne : https://ifc.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/441088_gs_region_centre_1_1.pdf

- CRPF – Centre-Val de Loire – Île de France, 2024. *Formation à la gestion forestière (cycle FOGEFOR)*. En ligne : <https://ifc.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/formation-la-gestion-forestiere>
- DDT d'Indre-et-Loire, 2021. *Quelle stratégie pour les forêts de son territoire ?* (N.B. Guide sur la définition des Espaces Boisés Classés dans les documents d'urbanisme type PLU). En ligne : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/content/download/30029/194504/file/IDE%20EBC%20bureaux%20d%27%C3%A9tudes%20MAJ%2019%2002%202021.pdf>
- Duramen, 2024. *Tous concernés par l'avenir de nos forêts !* En ligne : <https://www.duramen.org/>
- Fibois Centre-Val de Loire, 2022. *Guide des métiers et formations forêt-bois en région Centre-Val de Loire*. En ligne : <https://www.fibois-cvl.fr/wp-content/uploads/guide-metiers-et-formations-foret-bois-2022-fibois-centre-val-de-loire-compressed.pdf>
- Fibois Centre-Val de Loire, 2023 (a). *Guides à destination des collectivités sur la prise en compte du patrimoine forestier dans les documents d'urbanisme*. En ligne : <https://www.fibois-cvl.fr/a-la-une/guides-a-destination-des-collectivites-sur-la-prise-en-compte-du-patrimoine-forestier-dans-les-documents-durbanisme/>
- Fibois Centre-Val de Loire, 2023 (b). *Le Pacte bois-biosourcés : construire ensemble le futur*. En ligne : <https://www.fibois-cvl.fr/construction-bois/pacte-bois-biosources/>
- Fibois France, 2024. *Formation longue construction bois – 2CBBC (Concepteur Construction Bois Bas Carbone), de la ressource forestière à la réalisation de projets bois durables*. En ligne : <https://fibois-france.fr/formation-longue-construction-bois/>
- Géoportail, 2024. *Couche « OLD » et couche « lot de chasse »*. (N.B. Pour l'instant, la couche « lot de chasse » ne contient que les informations relatives aux calendriers de chasse dans les forêts domaniales). En ligne : <https://geoservices.ign.fr/debroussaillage> et <https://www.onf.fr/chasse/%2B1d41::les-calendriers-de-chasse-en-foret-domaniale.html>
- GIP ATGERI, 2024. *Plateforme nationale forêt-gibier*. En ligne : <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>
- GIP ECOFOR, RMT AFORCE, 2023. *Expertise CRREF – Coupes Rases et RENouvellement des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique*. En ligne : <http://www.gip-ecofor.org/expertise-crref-coupes-rases-et-renouvellement-des-peuplements-forestiers/>
- IGN, 2024. *BD FORÊT V2 et LIDAR HD*. En ligne : <https://geoservices.ign.fr/bdforet> et <https://geoservices.ign.fr/lidarhd>
- IGN, s.d. *Observatoire des Forêts Françaises*. En ligne : <https://foret.ign.fr/>
- INRAE, ONF, 2024. *For-Eval : une application mobile pour évaluer les sols forestiers*. En ligne : <https://eng-ispa.hub.inrae.fr/equipements/outils-d-aide-a-la-decision/for-eval-une-application-mobile-pour-evaluer-les-sols-forestiers>
- La Forêt bouge – Centre-Val de Loire – Île de France, s.d. *Un outil numérique au service de votre forêt*. En ligne : <https://www.laforetbouge.fr/centrevallaloireetiledefrance/>
- LCB, 2024. *La certification forestière*. (N.B. présentation des certifications PEFC/FSC). En ligne : <https://www.lecommercedubois.org/p/69/la-certification>
- MTECT, 2022. *Obligation réelle environnementale (ORE)*. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/obligation-reelle-environnementale>
- MTECT, 2024. *Construction bois / biosourcés et documents d'urbanisme*.

En ligne :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_PLUi_et_construction_bois_biosources.pdf

- MTECT, s.d. *Label bas-carbone*. En ligne : <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>

- Natura 2000, s.d. *Charte & contrats Natura 2000*. En ligne : <https://lac-rille-forets-anjoutouraine.n2000.fr/le-site-en-action/charte-contrats-natura-2000>

- Nuits des forêts, 2024. *Les nuits des forêts : Un festival engagé pour les forêts et le vivant*.

En ligne : <http://www.nuitsdesforets.com/>

- ONF, 2021. *Pratic'sols - Guide sur la praticabilité des parcelles forestières*. En ligne : <https://www.onf.fr/onf/lonf-agit/+/192::praticsols-guide-sur-praticabilite-des-parcelles-forestieres.html>

- ONF, 2024. *Charte du promeneur "J'agis pour la forêt"*. En ligne : <https://www.onf.fr/+/19c::charte-du-promeneur-jagis-pour-la-foret.html>

- ONF, s.d. *Charte du promeneur "J'aime la forêt sans déchets"*.

En ligne : <https://www.onf.fr/foret-exception/+/2ca::jaime-la-foret-sans-dechets.html>

- PNR LAT, 2017. *La circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels. Informations et réglementation*.

En ligne : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/sites/default/files/2020-04/livret-la-circulation-des-vehicules-terrestres-a-moteur-dans-les-espaces-naturels.pdf>

- Préfecture d'Indre-et-Loire, 2024. *Prévention des incendies*. (N.B. Baromètre du risque d'incendie et documents d'information et de communication). En ligne : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-des-incendies>

- Pro Silva, s.d. *Gérer les bois et forêts sans coupes rases : la sylviculture à couvert continu*. (N.B. Présentation de la SMCC). En ligne : <https://prosilva.fr/principes-de-notre-sylviculture>

- RMT AFORCE, s.d. *ClimEssences*. En ligne : <https://climessences.fr/>

- Sycomore, 2024. *Innovation pour les forêts en Centre-Val de Loire*. (N.B. Projet de recherche Sycomore).

En ligne : <https://www.sycomore-cvl.fr/>

- TERAGIR, 2024 (a). *Participer à la Journée internationale des forêts*.

En ligne : <https://www.journee-internationale-des-forets.fr/>

- TERAGIR, 2024 (b). *Organisez un projet pédagogique « La Forêt s'invite à l'École »*. En ligne : <https://www.journee-internationale-des-forets.fr/la-foret-sinvite-a-lecole/monter-un-projet-pedagogique/>

- TERAGIR, s.d. *Plateforme « La forêt et nous »*. En ligne : <https://la-foret-et-nous.org/>

- UMR Cltés, TERritoires, Environnement et Sociétés (UMR CITERES), s.d. *Plantaclim – « Maximiser les services des (re)plantations forestières dans le contexte du changement climatique »*. En ligne : <https://plantaclim.univ-tours.fr/>

- Vis ma vie de bûcheron, 2024. *Glissez-vous dans la peau d'un-e bûcheron-ne et d'un-e forestier-ère*.

En ligne : <https://www.vismaviedebucheron.org/>

- WWF, 2024. *Nature Impact*. En ligne : <https://www.wwf.fr/nature-impact>

Aides et subventions forestières

Liste non exhaustive d'aides et de subventions mobilisables pour des projets forestiers en région Centre-Val de Loire :

- **ADEME** : Les aides financières aux entreprises pour soutenir les projets de transition écologique (énergie, changement climatique, forêt, bâtiment, tourisme durable...).

En ligne : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres>

- **ADEME** : Les aides financières aux collectivités pour soutenir les projets de transition écologique sur les territoires (énergie, changement climatique, forêt, bâtiment, tourisme durable...).

En ligne : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets>

- **DRAAF** : Aides à la forêt et aux entreprises du bois.

En ligne : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/aides-a-la-foret-et-aux-entreprises-du-bois-r184.html>

- **Fibois** : Liste générale des aides et subventions forestières.

En ligne : <https://www.fibois-cvl.fr/foret/aides-et-subventions/>

- **Fibois** : Liste d'aides et subventions sur la thématique bois-énergie.

En ligne : <https://www.fibois-cvl.fr/energie/aides-et-subventions/>

- **Fibois** : Liste d'aides et subventions sur la thématique transformation du bois.

En ligne : <https://www.fibois-cvl.fr/transformation/aides-et-subventions/>

- **France Bois Forêt** : Demande de financements - Actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usages du matériau bois.

En ligne : <https://franceboisforet.fr/demande-de-financements/>

- **France-Forêts** : Le guide des aides publiques pour la forêt.

En ligne : <https://france-forets.fr/>

- **Fransylva** : Simulateur d'aides au renouvellement forestier.

En ligne : <https://www.fransylva.fr/simulateur-aides-renouvellement-forestier.html>

- **MASA** : Aide au développement de la filière forêt-bois - ADEVBOIS.

En ligne : https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/proprietaire-ou-mandataire/demander-une-aide-economique/article/aide-au-developpement-de-la?id_rubrique=41&rubrique_all=1

- **MASA** : Dispositifs d'aide de la Planification écologique (dont les dispositifs de financement « Forêt-Bois »).

En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/retrouvez-tous-les-dispositifs-daide-de-la-planification-ecologique-pour-lannee-2024>

- **MTECT** : Fonds vert - Accélérer la transition écologique dans les territoires.

En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

Partenaires et organismes consultés



Communauté de Communes
Touraine Ouest Val de Loire



Région Centre-Val de
Loire



Conseil départemental
d'Indre-et-Loire



Office National des Forêts- Unité
Territoriale d'Indre-et-Loire



Centre National de la Propriété
Forestière- Délégation Île-de-
France- Centre-Val de Loire



Syndicat des Forestiers
Privés de Touraine



Parc Naturel Régional
Loire-Anjou-Touraine



Fibois Centre-Val de Loire



Direction Départementale des
Territoires d'Indre-et-Loire



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
d'Indre-et-Loire



Communauté de Communes
Baugeois-Vallée



Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire



Ligue de Protection des
Oiseaux de Touraine



Association Naturaliste
d'Étude et de Protection des
Écosystèmes- Caudalis



Société d'Études, de
Protection et d'Aménagement
de la Nature en Touraine



Fédération
Départementale des
Chasseurs d'Indre-et-Loire



Centre d'Étude Technique
Environnemental et
Forestier de Touraine



Programme for the
Endorsement of Forest
Certification



Forest Stewardship
Council



Société d'Aménagement
Foncier et d'Établissement
Rural du Centre

- Élus locaux et communes du territoire
- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires / experts / coopératives / techniciens forestiers travaillant sur le territoire
- Entreprises de la filière forêt-bois du territoire (exploitants, transformateurs...)
- Agents de la CCTOVAL (notamment du PCAET, Natura 2000 et TEN)



Étapes d'élaboration

Le Groupe de Travail Forêt est constitué d'une vingtaine d'élus locaux (GT CFT).

Le Comité de Pilotage CFT est à la fois constitué de partenaires techniques et d'élus locaux (COPIL CFT).



